

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme JOCELYNE BEAUDET, présidente
M. QUSSAÏ SAMAK, commissaire
Mme LUMENGO EUGÉNIE MBATIKA, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'ÉOLIENNES
À BAIE-DES-SABLES ET L'ANSE-À-VALLEAU
PAR CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 16 juin 2005 à 19 h
Salle du Club de l'âge d'or
34, chemin de l'Église
Saint-Maurice de l'Échouerie

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 16 JUIN 2005	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE	5
Mme Caroline Duchesne	
GREENPEACE.....	15
M. Steven Guilbeault	
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE	31
M. Nelson Fournier	
M. FRANCIS BERNATCHEZ.....	37
REPRISE DE LA SÉANCE	
LES ENTREPRISES AGRICOLES ET FORESTIÈRES DE LA PÉNINSULE	42
M. Claude Berger	
M. CLAUDEL FRANCOEUR	45
GROUPE OHMÉGA	50
M. Christian Vézina	
M. MARC CARON	55
CLUB DES AÎNÉS PAUL-BERNARD INC.....	61
Mme Anne-Marie Denis	
M. PIERRE ROBERGE	62
REPRISE DE LA SÉANCE	
DROIT DE RECTIFICATION	
CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE.....	68
M. Guy Dufort	

SÉANCE DU 16 JUIN 2005
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mesdames et messieurs, bonsoir, je vous souhaite la bienvenue à cette séance qui commence la deuxième partie de l'audience publique sur le projet d'un parc éolien à Anse-à-Valleau.

10

Mon nom est Jocelyne Beaudet et j'ai été désignée par le président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, communément appelé le BAPE, pour présider cette commission qui est composée au total de trois (3) membres. Je vous présente mes collègues, à ma droite, madame Lumengo Eugénie Mbatika, nous sommes toutes les deux (2) membres additionnelles du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, et à ma gauche, monsieur

15

Cette deuxième partie s'inscrit dans le cadre de la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, et qui a pour but de permettre au public de donner son opinion dans un cadre impartial sur certains projets susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement.

20

La première partie de l'audience s'est tenue les 18 et 19 mai dernier, et avait pour but d'obtenir toute l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet. La seconde partie qui commence ce soir constitue l'essence même de la procédure québécoise puisqu'elle offre au public la possibilité de donner son opinion sur le projet.

25

Je rappelle le mandat de la Commission et vous donne quelques informations sur le BAPE, puisque certains d'entre vous n'étiez pas là en première partie de l'audience.

30

Le BAPE est un organisme autonome qui relève directement du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, et qui a pour fonction de tenir des enquêtes et des audiences publiques sur des projets dont les mandats sont confiés par le ministre, en l'occurrence monsieur Thomas J. Mulcair et qui sont généralement donnés à la suite de requêtes de citoyens, de groupes ou de municipalités. La Commission a été constituée après l'obtention d'un tel mandat qui se lit comme suit:

35

"En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet de parc éolien de l'Anse-à-Valleau par Cartier énergie éolienne inc. et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.

40

45 "Le mandat du Bureau débutera le 16 mai 2005. Je joins à la présente la demande d'audience publique qui m'a été adressée concernant ce projet."

50 Le mandat sur ce projet est de quatre (4) mois et se terminera le 16 septembre 2005, date à laquelle la Commission remettra son rapport au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs; c'est le ministre qui le rendra public au plus tard dans les soixante (60) jours suivant sa réception.

55 La Commission est assistée dans ses travaux par une équipe qui comprend trois (3) analystes, madame Sylvie Mondor, économiste, et à ma gauche, madame Julie Crochetière, biologiste, et madame Élise Naud, stagiaire au BAPE.

À l'arrière, madame Marie-Josée Méthot est coordonnatrice au secrétariat de la Commission et c'est elle qui fait le lien entre la Commission et ses interlocuteurs.

60 Il y a également madame Nathalie Gagnon qui est responsable des communications de la Commission et à ce titre, elle est notamment chargée des relations avec les citoyens et avec les médias.

65 Nous vous présentons également monsieur Richard Grenier, responsable de l'organisation technique et de la logistique de cette deuxième partie de l'audience publique, ainsi que monsieur Martin Lajoie, responsable du son. Messieurs Grenier et Lajoie sont du ministère des Services gouvernementaux.

70 Tous nos propos et échanges durant cette deuxième partie sont enregistrés et seront transcrits par une sténotypiste.

75 Les centres de consultation mis sur pied par le BAPE à l'usage de tous depuis le début de l'audience resteront ouverts jusqu'à la remise du rapport de la Commission. En plus des documents issus de la première partie de l'audience, les mémoires, incluant ceux qui ne seront pas présentés publiquement par leurs auteurs, ainsi que les transcriptions de la deuxième partie, quand elles seront disponibles, seront déposés dans ces bureaux au cours des jours qui suivent les séances.

80 Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information qui serait obtenue par la Commission sur le projet y sera rendue disponible également.

Vous le savez sans doute maintenant, ces centres de consultation sont situés à l'Hôtel-de-Ville de Gaspé et à l'Auberge-Motel Caribou, à Rivière-au-Renard, 82, boulevard Renaud ouest, ainsi qu'aux bureaux du BAPE à Québec et à l'Université du Québec à Montréal.

85 Tous les documents dont nous avons une copie numérique sont disponibles dans le site internet du BAPE et tous les mémoires le seront également.

De plus, l'ensemble du dossier est disponible à l'arrière de cette salle pour toute la durée des séances de cette deuxième partie. Cependant, nous vous demandons de le consulter sur place.

90

Ce soir est la première soirée de cette deuxième partie de l'audience, nous espérons terminer au plus tard à vingt-trois heures (23 h). Il y aura également une séance demain matin qui débutera à huit heures trente (8 h 30). Nous nous excusons de faire une séance aussi tôt, mais c'était la seule façon de pouvoir passer les mémoires que nous avons et de nous permettre de prendre un avion, les avions qui rentrent à Montréal sont assez rares, donc il faut partir de Mont-Joli, alors il faut faire le trajet en voiture jusqu'à Mont-Joli.

95

La Commission, durant cette deuxième partie, est venue recevoir vos opinions et commentaires sur le projet. Les participants seront appelés à présenter leur opinion selon un ordre que nous avons convenu avec eux. Certaines interventions seront plus longues que d'autres et l'horaire que nous suivrons répondra aux besoins de la Commission qui se réserve toute la latitude pour approfondir les sujets et pour questionner les positions soulevées par les intervenants.

100

La présentation des participants peut être faite verbalement ou par le dépôt et l'explication d'un mémoire. Toute personne, municipalité ou groupe peut ainsi prendre position sur le projet ou sur tout élément faisant partie du dossier sous examen.

105

Ceux qui n'ont pas annoncé à l'avance le dépôt d'un mémoire à la Commission ou leur intention de faire une présentation verbale peuvent s'inscrire à la table du registre qui est à l'arrière de la salle, en faisant ainsi connaître à la Commission le désir de prendre position sur le projet.

110

Nous accorderons préséance toutefois aux personnes qui ont déjà annoncé leur intention de faire une intervention et nous accepterons ces interventions supplémentaires si le temps le permet. Donc les personnes qui vont s'inscrire au registre seront entendues après les exposés qui ont déjà été planifiés.

115

Mais j'aimerais souligner que ces annonces de présentation verbale ne doivent pas être une argumentation qui porterait sur des mémoires qui ont déjà été présentés; ce n'est pas le moment de venir exprimer son opinion pour dire que l'on est contre l'opinion qui vient d'être présentée.

120

J'aimerais aviser tous ceux qui ont déjà fait parvenir leur mémoire à l'avance que la Commission a pu en prendre connaissance et qu'il serait préférable d'en faire une synthèse et d'en souligner les principaux points et les conclusions.

125

130 À la fin de chaque séance de la deuxième partie, une période de rectification des faits est prévue, ceci pour permettre au promoteur ou toute autre personne qui le désire de rectifier des faits relatifs au dossier, des faits erronés qui auraient été mentionnés durant les séances.

135 Si des personnes ont l'intention de se prévaloir de ce droit, elles sont invitées à s'inscrire au registre de rectification des faits à l'arrière. Ces personnes seront appelées après l'audition des mémoires pour rectifier des faits non véridiques qui auraient été apportés par un participant.

140 Je veux souligner que ce n'est pas une période pour débattre des positions qui sont exprimées, cette période de rectification des faits, mais bien une période pour corriger des données erronées. Ce droit de rectification sera si possible court et factuel. Il peut également être fait par écrit, adressé à la Commission, et ces rectifications écrites seront rendues publiques et disponibles dans les centres de consultation et dans le site internet du BAPE.

Donc il y a deux (2) registres, un registre pour les personnes qui désirent présenter un mémoire verbal et un registre pour celles qui voudront corriger des faits.

145 Après cette deuxième partie des séances publiques, la Commission consignera dans un rapport ses constatations, son analyse et ses conclusions sur le projet. Il est important de se rappeler que la Commission qui est devant vous ce soir n'est donc pas décisionnelle. Son mandat consiste à transmettre aux décideurs politiques une appréciation environnementale et sociale du projet, à la lumière des opinions émises par les citoyens et organismes qui participent à l'audience publique.

155 La notion d'environnement retenue par le BAPE et par ses commissions en est une qui est très large et qui comprend bien sûr la dimension biophysique, mais aussi les aspects économiques et sociaux ou les conséquences d'un projet sur la qualité de vie des citoyens ou sur la santé des écosystèmes à court ou à long terme. Et c'est dans cette perspective aussi large que la Commission vous a demandé d'examiner le projet soumis à notre attention commune. Et c'est dans cet esprit que nous poursuivons nos travaux.

160 Parallèlement à la partie publique de la procédure, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs procède à sa propre analyse environnementale, et c'est à la lumière des deux (2) évaluations que le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non le projet, et à quelles conditions, appartient au Conseil des ministres du gouvernement du Québec.

165 Je vous rappelle que les commissaires sont assermentés devant un juge de la Cour supérieure du Québec et qu'ils disposent des mêmes pouvoirs que les commissions d'enquête. Les commissaires doivent également s'engager à respecter le Code d'éthique et de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Ce code vise en particulier à garantir la transparence, l'impartialité et la neutralité des commissions.

170 Je vous rappelle également que les commissions du BAPE sont autonomes et indépendantes dans leurs décisions et recommandations.

175 Les séances de la deuxième partie constituent la dernière phase vraiment publique de la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement des projets, elles servent prioritairement à un échange direct entre la Commission et les intervenants.

180 Afin d'assurer le respect de tous les intervenants durant ces séances, les manifestations d'approbation ou de désapprobation ainsi que les attitudes méprisantes ou les remarques désobligeantes ou blessantes de la part des participants envers d'autres interlocuteurs ne seront pas tolérées.

185 Il est évidemment défendu de fumer et je demanderais également à ceux qui ont des cellulaires, s'il vous plaît, de les fermer.

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT
DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

190 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'inviterais maintenant notre premier intervenant, qui est madame Caroline Duchesne, à s'avancer à la table en avant, s'il vous plaît, pour venir présenter son mémoire.

195 Bonsoir, madame Duchesne.

200 J'aimerais également rappeler aux gens dans la salle que le TechnoCentre éolien a présenté un mémoire à Baie-des-Sables. Je pense que le représenter ici à nouveau, c'était plus facile de vous dire que vous pouviez lire dans le verbatim les questions qui ont suivi cette présentation que d'avoir à nouveau la présentation de ce mémoire.

205 Je pense que les personnes qui l'ont présenté, aussi, nous ont demandé de le faire seulement à un endroit. Donc si vous êtes intéressés, vous pourrez consulter le verbatim.

210 Alors madame Duchesne, vous êtes avec le Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine?

PAR Mme CAROLINE DUCHESNE:

210 Oui, puis pour le bénéfice des gens qui sont dans la salle, j'aimerais peut-être expliquer courtement, rapidement, que le Conseil – bien au Québec, il y a dix-sept (17) régions, chaque

215 région a son conseil régional de l'environnement, comme ils ont leur conseil de la culture, les unités de loisir.

Nous, nos bureaux sont à Bonaventure et puis on couvre le territoire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. En fait, on existe depuis 1977, on est bien connu du BAPE, on suit les dossiers environnementaux.

220 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors nous vous écoutons.

225 **PAR Mme CAROLINE DUCHESNE:**

Oui. Bon, conseil régional environnement, c'est le même acronyme que CRE, mais pour être plus court, je vais dire CREGÎM, à ne pas confondre avec la CRE.

230 Le CREGÎM est fier du créneau éolien dont s'est dotée la région; en effet, les impacts de l'éolien n'ont rien avec, quand on pense au nucléaire ou aux minicentrales hydroélectriques ou bon. On est bien content de ce créneau-là.

235 Toutefois, on pense que le développement éolien doit quand même se faire en harmonisation avec les autres secteurs de développement, notamment le tourisme qui est très fort ici, d'autres développements qui sont en cours, tout en respectant aussi le mode de vie des Gaspésiens et des Madelinots qui ont choisi un milieu tranquille où les paysages naturels, vous avez dû le constater, sont parfois à couper le souffle, tout le tour du littoral autant qu'en terrain montagneux.

240 Le développement de l'énergie éolienne suscite une inquiétude majeure chez nous. Pour nous, tout semble aller trop vite. On a demandé au ministre Mulcair une demande d'audience générique, générique qui veut dire qu'on aurait aimé parler du développement éolien pour l'ensemble des projets, la question de l'éolien en région, avant de parler d'un projet en particulier. Un peu comme ça s'est fait au niveau de la production porcine.

245 On a l'impression qu'on n'est pas prêt, qu'on s'est pas assis, qu'on n'a pas regardé quels sont nos paysages à protéger, quels sont nos couloirs migratoires d'oiseaux. Bon, on a vraiment l'impression que tout va trop vite.

250 Comme par exemple, on a envoyé notre requête à monsieur Mulcair et puis deux (2) jours après l'avoir postée, on entendait parler de la première partie des audiences, et puis quand on a reçu notre lettre nous disant que notre requête avait été acceptée, on connaissait déjà la date de la deuxième partie. Ça fait que ça va vite, on aurait dit que tout se fait trop rapidement.

255 Ça nous inquiète, sur l'anarchie qui pourrait être reliée à ce développement qui s'installe
autant sur les terres publiques que sur les terres privées.

 On voit les municipalités, certaines veulent protéger certains paysages et adoptent des
lois rapidement; il y en a d'autres qui veulent, qui espèrent des redevances, donc qui vont
260 adopter d'autres règlements. C'est un peu anarchique comme développement.

 Et puis on sait que l'éolien, c'est une énergie verte, c'est une énergie renouvelable, mais
tant qu'à faire quelque chose, pourquoi ne pas prendre le temps de bien le faire.

265 **LECTURE DU MÉMOIRE, page 3, début de la page.**

FIN DE LA LECTURE, page 3, fin du premier paragraphe.

 Dans notre mémoire, on avait fait une réflexion sur le développement durable, je le sais
270 que vous en entendez parler souvent, mais c'était uniquement pour s'assurer qu'on parle
vraiment de la même chose, parce que c'est un terme qui est souvent galvaudé et puis utilisé à
toutes les sauces, c'est un petit peu pour s'assurer qu'on parlait de la même chose.

 On a fait aussi un historique pour vous montrer un peu comment ça va vite, on remontait
275 au Rendez-vous national des régions, où la Gaspésie s'était dotée du créneau éolien, où tout le
monde était bien heureux de ça. Mais maintenant, on tente de développer ce créneau, autant de
la production d'énergie éolienne, développement d'une expertise internationale, et puis
éventuellement, pourquoi pas, l'exportation. Ça, c'est en novembre 2002.

 Ensuite il y a eu, en novembre 2004, le Plan régional de développement du territoire
280 public, qui a été initié par le MRN. Autrement dit, c'était un peu une structure des terres
publiques. La Direction s'est assis avec nos élus, nos leaders régionaux et puis, bon, ils se sont
dotés d'un cadre, c'est un cadre qui est public, qu'on a pris connaissance, qui est quand même
bien fait.

 Par contre, il faut comprendre que si on regarde le centre de la Gaspésie, le centre de la
285 Gaspésie est constitué principalement de terres publiques; par contre, le littoral, sur le littoral de
la Gaspésie, il y a vingt pour cent (20 %) de terres publiques, mais quatre-vingts pour cent (80 %)
de terres privées. Donc là, on constate que le côté public est peut-être bien préparé, bien
290 organisé, avec un cadre de développement, mais pas le privé.

 Ça, c'est en 2004 que ça s'est fait. Toujours en 2004, au mois d'octobre, Hydro-Québec
annonçait ses huit (8) projets de parcs éoliens en Gaspésie et dans la MRC de Matane.

 Et puis en février 2005, Cartier énergie éolienne annonce que les contrats de production
295 d'électricité à long terme ont été signés avec Hydro-Québec.

300

Donc je reviens avec non seulement – ce que je veux dire, c'est que non seulement, on veut vous parler de notre inquiétude, mais on vous propose une solution également. Ce serait de faire un cadre de développement éolien régional.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 5, "Cadre de développement éolien régional".

305

FIN DE LA LECTURE, page 5, fin de la première phrase du deuxième paragraphe.

On pense entre autres au Plan de développement durable, la tournée de monsieur Mulcair partout au Québec.

310

LECTURE DU MÉMOIRE, page 5, deuxième phrase du deuxième paragraphe.

FIN DE LA LECTURE, page 6, fin du premier paragraphe de "Audiences du BAPE".

Comme je vous ai dit tantôt, on aurait préféré des audiences génériques.

315

Puis si on y va au niveau de nos préoccupations, il y a entre autres la déforestation. Les principaux impacts environnementaux induits par l'implantation de l'énergie éolienne sont sans nul doute la déforestation. Parce qu'il y a pas énormément d'impacts environnementaux, quand on pense à énergie verte, mais la déforestation, c'est quelque chose qu'il faut tenir compte.

320

LECTURE DU MÉMOIRE, page 6, deuxième phrase du premier paragraphe "Déforestation".

FIN DE LA LECTURE, page 6, fin du premier paragraphe "Déforestation".

325

C'est difficile d'évaluer les impacts de déforestation de façon partielle, quand on pense parc par parc, mais si on avait l'idée d'ensemble des huit (8) parcs, l'ampleur que ça peut avoir au niveau de la déforestation dans l'ensemble des parcs, ce serait plus facile d'en faire une analyse globale.

330

Et puis d'inclure le réseau de transport d'énergie, parce que chaque parc doit être relié à un réseau de transport.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 6, dernier paragraphe.

335

FIN DE LA LECTURE, page 7, premier encadré, (... si nécessaire).

Parce que des fois, on emprunte des anciens chemins forestiers, mais s'il faut les agrandir, il faudrait que ce soit considéré, ainsi que le réseau de transport d'énergie et ce, pour le territoire public et privé.

340 On sait qu'il y a huit (8) parcs, mais si on avait une vue d'ensemble sur les six (6) qui proviennent du même promoteur, ça donnerait une bonne idée.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 7, premier encadré, milieu du paragraphe, (Afin de...)

345 **FIN DE LA LECTURE, page 7, "Faune aquatique", milieu du deuxième paragraphe.**

350 Mais c'est trop petit. On ne peut pas distinguer un réseau, comment je dirais ça, les données du réseau hydrographique sont difficiles à comprendre. La distinction entre un cours d'eau intermittent et puis une rivière n'est pas observable sur les cartes, ça fait que c'est difficile pour nous de pouvoir regarder ce côté-là.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 7, dernier encadre, bas de la page.

FIN DE LA LECTURE, page 7, fin de la page.

355

On a lu également que le promoteur – parce que le Guide des saines pratiques, voirie forestière, c'est un guide qui a été fait ici, en Gaspésie, puis il n'est pas réglementaire; on n'est pas obligé de le considérer, mais le promoteur a écrit que ce guide-là serait considéré en plus du RNI qui est un règlement obligatoire. On est fier, on est bien content.

360

LECTURE DU MÉMOIRE, page 8, premier paragraphe.

FIN DE LA LECTURE, page 8, "Le paysage", fin de la première phrase, (... Miller)

365 On s'est aperçu que cinquante pour cent (50 %) des gens aimaient les éoliennes, je parle visuellement, trouvaient ça beau, et puis cinquante pour cent (50 %) des gens trouvaient ça moins beau.

370 Puis on se rend compte aujourd'hui qu'on n'a pas encore pris le temps de regarder nos paysages. Mais est-ce que ça prend cinquante (50) plus un (1) pour s'en préoccuper? Je pense que cinquante pour cent (50 %), c'est quand même un pourcentage qui est notable, et puis qu'on devrait au minimum identifier nos paysages sensibles, les paysages qu'on veut conserver en Gaspésie, et puis après, penser à développer les parcs éoliens.

375 Ensuite, en conclusion, j'aimerais terminer en disant que...

LECTURE DU MÉMOIRE, page 9, "Conclusion".

FIN DE LA LECTURE, page 9, fin du premier paragraphe.

380

Il y a plein plein de réponses qui sont encore sans questions, c'est pour ça qu'on avait fait appel à des audiences génériques, et puis c'est une déception pour nous, mais on va faire avec.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 9, encadré.

385 **FIN DE LA LECTURE, page 9, milieu du paragraphe de l'encadré, (... créneau éolien).**

Je vous remercie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

390

Merci madame Duchesne.

J'aimerais aborder avec vous un peu l'aspect de votre demande en regard d'une audience générique.

395

PAR Mme CAROLINE DUCHESNE:

Oui.

400

PAR LA PRÉSIDENTE:

À certains endroits, vous parlez d'une audience générique qui serait...

PAR Mme CAROLINE DUCHESNE:

405

Régionale.

PAR LA PRÉSIDENTE:

410

... régionale, et à d'autres moments, on sent que c'est peut-être une audience générique qui serait plus large, parce qu'en termes de développement de l'énergie éolienne, alors vous considérez que ce serait aussi au niveau du Québec. Est-ce que vous pourriez...

PAR Mme CAROLINE DUCHESNE:

415

Bien, c'est sûr que dans un monde idéal, je vous dirais le Québec, sauf que moi, si je prêche pour ma paroisse, bien moi, mon territoire, c'est Gaspésie-Les Îles, donc je parle régionalement.

420

Mais évidemment, si on pouvait aller vers des audiences pour tout le Québec, ce serait encore mieux. Mais ce qu'on demandait ici, pour rester dans le raisonnable, on demandait des audiences génériques régionales.

PAR LA PRÉSIDENTE:

425

Pour établir un cadre régional mais ça, ça n'empêcherait pas, pour des projets particuliers, afin de les bonifier, d'avoir des audiences sur des projets en particulier, des projets éoliens, des parcs d'éoliennes en particulier, après.

430

PAR Mme CAROLINE DUCHESNE:

Bien oui, mais soit qu'on fasse des audiences, qu'on en discute et puis qu'après, on s'assoit et on fait un cadre. Ou on fait le cadre et on vient le débattre en audience.

435

Ça peut être un ou l'autre, là, mais je pense que ce serait peut-être préférable de parler éolien, et puis de s'instruire et après, on pourrait, de façon éclairée et concertée, se tourner vers le développement d'un cadre de développement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

440

Pour vous, vous parlez d'une audience générique du BAPE, est-ce que vous avez envisagé d'autres modèles de consultation, comme un grand chantier par exemple, ou un forum qui serait plus sur invitation d'experts dans le domaine?

445

PAR Mme CAROLINE DUCHESNE:

450

Bien moi, je faisais référence un peu à mon vécu, je pensais entre autres aux audiences qu'il y avait eu sur la production porcine, où c'était intéressant de débattre d'une question, et puis dans le Québec, c'était pas les mêmes inquiétudes et puis les mêmes préoccupations de région en région, il y en a qui étaient en surplus, il y en a qui l'étaient pas, il y en a qui avaient déjà de la production, d'autres en avaient pas, ils sont venus en Gaspésie même s'il y avait pas de production porcine.

455

Mais on a déjà au préalable pu se préparer au fait que peut-être un jour ça viendrait chez nous. Ce qui est intéressant.

460

Parce que là, dans le cadre de l'éolienne, on l'a pas fait, ça. Donc on ne peut pas – dans le cas de la production porcine, si la production se présente en Gaspésie, on a déjà discuté de la question et puis on connaît toutes nos préoccupations et puis on est prêt à agir.

465

Tandis que dans le cas de l'éolienne, ça nous arrive avant même qu'on y a pensé, tu sais. Ça fait que c'est ça, ce serait une belle opportunité de faire un peu la même chose, et puis si on peut faire au niveau de l'ensemble du Québec, tant mieux, parce que c'est sûr que d'une région à l'autre, c'est pas les mêmes préoccupations.

Ici, le tourisme nous préoccupe beaucoup plus que d'autres régions, peut-être, où ce serait autre chose, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

470

D'accord.

J'aimerais aussi vous entendre un peu plus, à la page 8, quand vous parlez d'une table d'harmonisation ou de concertation pour chaque parc.

475

PAR Mme CAROLINE DUCHESNE:

Oui.

480

PAR LA PRÉSIDENTE:

Si vous entendez ici, est-ce que ça relèverait d'un ministère, est-ce que c'est un peu...

PAR Mme CAROLINE DUCHESNE:

485

Non, non, non. C'est quelque chose, une table d'harmonisation ou une table de concertation, je le sais pas, en tout cas ici en Gaspésie, on en voit de plus en plus en milieu côtier, il y a dix (10) comités de gestion intégrée en milieu côtier qui existent, il y en a cinq (5) aux Îles-de-la-Madeleine, il y en a cinq (5) en Gaspésie.

490

Et puis ces comités-là, c'est les usagers de la place qui siègent autour de la table, donc on retrouve le citoyen, le commerçant, le chasseur, bon, c'est tous les usagers du milieu qui s'assoient autour de la table et puis qui se concertent, qui peuvent apporter des opinions très intéressantes pour le promoteur.

495

C'est ce qu'on appelle de la concertation ou de la gestion intégrée, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

500

Monsieur Samak.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

505

Oui, merci madame Duchesne de la présentation.

Vous avez mentionné des craintes par rapport à la déforestation, vous avez mentionné aussi l'avifaune, vous avez mentionné la question de paysage.

510 Ce serait quoi les avantages qu'une audience générique régionale aurait donnés, qu'on
risque de perdre avec l'approche actuelle, projet par projet, à part des choses que vous avez déjà
citées.

PAR Mme CAROLINE DUCHESNE:

515 OK. Bien, je peux vous dire qu'au mois d'avril, durant la tournée des audiences, pas des
audiences, mais sur le plan de développement durable, les conseils régionaux accompagnaient
le ministre dans sa tournée. J'ai eu la chance de lui en parler lors de son séjour aux Îles-de-la-
Madeleine.

520 Et puis quand je lui en ai parlé, il m'a dit, ça va être bon chez vous les éoliennes pour le
tourisme. Et il me parlait du parc de Cap-Chat.

525 Mais là, je lui ai dit, oui mais à Cap-Chat, il y a des gens qui vont faire un détour, qui vont
prendre le parc de la Gaspésie pour se rendre à Cap-Chat pour aller voir le parc, et puis c'est vrai
que c'est beau. Mais s'il y en a tout le tour de la Gaspésie, peut-être que les gens feront plus le
tour de la Gaspésie.

530 Donc là, monsieur Mulcair a dit, c'est vrai, j'avais pas pensé à ça. C'est des choses
comme ça qu'on n'a pas eu le temps de discuter.

Moi, ça me tente pas de voir une éolienne sur le Rocher Percé, là, et puis je suis sûre que
je suis pas la seule.

535 Mais de la façon que ça va, vous allez en entendre parler, des gens qui vont suivre après
moi, qu'il y a des encadrements qui sont faits un peu, bon, on se sent un petit peu protégé par le
BAPE qui va s'assurer que tout va bien dans les projets locaux, mais il y a aussi des petits
projets qui ne sont pas soumis aux audiences du BAPE, qui vont pousser comme des
champignons en Gaspésie, et puis ça, c'est peut-être plus inquiétant.

540 Ça fait que je me dis, si on prend le temps d'en faire un sujet de discussion nationale si
vous voulez, bien, ça pourrait éviter ce développement anarchique là. Et pour nous, c'est
important.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

545 D'accord.

550 Vous avez cité le sondage à Murdochville qui parle de cinquante pour cent (50 %) trouve
ça bien, cinquante pour cent (50 %) trouve ça pas très bien, et la question revêt un caractère
assez subjectif, parce qu'il s'agit de l'esthétique ici, pensez-vous qu'à cinquante-cinquante (50-
50), sur une question comme ça, avec cette qualité subjective, une audience générique pourrait

permettre de dégager quelque chose de plus précis, ou ça va être toujours cinquante-cinquante (50-50) et puis...

555 **PAR Mme CAROLINE DUCHESNE:**

Oui. Bien oui, dans le sens où si on se dit, bon, OK, il y a une personne sur deux (2) qui trouve ça beau, bien, peut-être qu'on pourrait faire un compromis entre les deux (2) et puis regarder uniquement les paysages sensibles, et puis regarder les paysages qu'on veut préserver.

560

Si le BAPE recommande au ministre Mulcair la protection de ces paysages-là, bien pour nous, c'est un gain.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

565

Vous commencez déjà effectivement à donner des pistes de réflexion, merci beaucoup.

PAR Mme CAROLINE DUCHESNE:

570

C'est beau.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Madame MBatika.

575

PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:

Je voulais revenir un peu sur la table de concertation.

580

Est-ce que vous voulez créer une autre table essentiellement sur les éoliennes ou il en existe déjà, s'il en existe, pourquoi ne pas inviter le promoteur à celle-là et essayer de débattre des éoliennes avec les utilisateurs qui sont déjà sur cette table-là?

PAR Mme CAROLINE DUCHESNE:

585

Là, s'il en existe déjà, je suis pas au courant.

590

Mais l'idée qu'on voulait apporter, c'est que le promoteur, dans son parc, peut regarder les usagers, autrement dit dont le citoyen chasseur, tous ceux qui sont touchés par son parc, et puis lui-même, faire une table d'harmonisation et puis échanger de ses projets d'avenir, ses projets, l'entretien de son parc, les pépins, bon, tout ça, de façon concertée et puis comme on dit, deux (2) têtes valent mieux qu'une, si c'est une façon harmonieuse de gérer quelque chose sans en prendre le contrôle, le promoteur demeure toujours propriétaire de son parc, mais avec des idées qui viennent du milieu.

595 **PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

Mais c'est un peu un programme de suivi que vous voulez proposer au promoteur, c'est dans ce sens-là?

600 **PAR Mme CAROLINE DUCHESNE:**

605 Bien, de suivi, de suivi oui et non, parce que l'idée n'est pas de suivre mais plus d'harmoniser les usages de façon concertée. Mais c'est pas vraiment de suivre, comment je dirais ça, parce qu'une table de concertation n'a pas de pouvoir décisionnel, c'est juste un partage d'opinions.

Ça fait que je pourrais pas vraiment appeler ça un comité de suivi avec ses recommandations. Non, c'est plus un partage harmonieux entre les usagers.

610 **PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

615

Alors on vous remercie infiniment, madame Duchesne, pour votre intervention.

PAR Mme CAROLINE DUCHESNE:

620 Et puis en tout cas, j'aimerais préciser que j'aurais beaucoup aimé écouter ce que les autres ont à dire, mais je demeure à deux cent cinquante kilomètres (250 km) d'ici et je dois être au bureau demain matin. Mais c'est pas un manque d'intérêt et je tenais à vous le dire.

Merci.

625

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

630

GREENPEACE

PAR LA PRÉSIDENTE:

635

Alors notre deuxième intervenant est en lien téléphonique, c'est monsieur Steven Guilbeault, qui est à Montréal et que nous avons déjà en ligne.

Monsieur Guilbeault, bonsoir.

640 **PAR M. STEVEN GUILBEAULT:**

Bonsoir madame la Présidente.

645 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que vous pourriez parler plus fort, on vous entend pas très bien.

650 **PAR M. STEVEN GUILBEAULT:**

Oui, je peux essayer de parler plus fort, est-ce que vous m'entendez mieux comme ça?

655 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, c'est mieux comme ça.

660 **PAR M. STEVEN GUILBEAULT:**

D'accord. Alors je disais, bonsoir madame la Présidente, madame et monsieur les Commissaires.

665

Je voudrais d'abord vous remercier de me permettre d'intervenir ce soir comme ça par téléphone, j'aurais beaucoup aimé me rendre sur place, j'ai pas fait le calcul en nombre de kilomètres entre où vous êtes présentement et Montréal, mais je pouvais simplement pas y aller ce soir.

670

Alors comme vous l'avez probablement constaté à la lecture de notre mémoire, Greenpeace est donc une organisation internationale...

675 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Attendez un instant, là, on vous perd, je pense. Moi en tout cas, j'ai de la difficulté à vous entendre.

680 **PAR M. STEVEN GUILBEAULT:**

D'accord.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors on réessaie, monsieur Guilbeault.

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

D'accord.

685 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous pouvez présenter votre mémoire, mais parlez lentement parce qu'on a de la difficulté à vous entendre. Alors on fait un autre essai.

690 **PAR M. STEVEN GUILBEAULT:**

D'accord. Alors je vais commencer brièvement en parlant de Greenpeace, donc nous sommes une organisation écologiste internationale, qui a vu le jour sur la côte ouest canadienne en 1971. Pour dissiper tout doute s'il y en a encore, notre financement ne provient ni de compagnies du secteur privé ni des gouvernements mais seulement presque essentiellement de nos membres.

700 Alors nous avons au Québec à peu près vingt mille (20 000) membres, nous en avons à peu près quatre-vingt mille (80 000) au Canada et environ trois millions (3 M) à l'échelle planétaire.

705 Comme vous l'aurez probablement constaté à la lecture de notre mémoire, nous sommes très favorables à l'énergie éolienne, et je pense que pour comprendre cette position-là, il faut probablement comprendre notre position sur les questions de production d'énergie. Nous pensons que les impératifs écologiques planétaires, que ce soit la question du réchauffement planétaire, que ce soit la question de la diminution de la couche d'ozone, les problèmes de pollution régionale et locale, nous croyons que l'humanité doit chercher à se diriger toujours vers des formes de production d'énergie qui ont le moins d'impacts sur l'environnement.

710 Alors je pense qu'on s'entend pour dire que toute forme de production d'énergie a un impact ou des impacts sur l'environnement. La seule forme qui n'en ait pas, ce n'est pas vraiment une forme de production, mais c'est tout ce qui concerne l'économie d'énergie, l'efficacité énergétique, ce pourquoi nous sommes également très favorables et ce pourquoi nous militons également, que ce soit au Québec ou ailleurs sur la planète.

715 Mais nous croyons donc que nous devons chercher à nous diriger vers des formes de production d'énergie qui ont le moins d'impacts sur l'environnement, et pour nous, et selon la très grande majorité des études qui ont été faites sur ces questions-là, sur la question des externalités, sur la question des impacts écologiques, l'éolien est en haut de cette liste-là.

720 Alors c'est ce qui explique en grande partie notre appui à l'éolien.

725

Il y a évidemment des développements éoliens importants, le Québec en est le théâtre, mais ce qui se passe au Québec se passe dans beaucoup d'autres endroits de la planète, on peut penser à l'Espagne qui est passé de presque rien à cinq mille mégawatts (5000 MW) et même plus maintenant en l'espace de quelques années; on cite souvent le cas du Danemark, l'Allemagne, plusieurs autres.

730

735

D'ailleurs, si vous me permettez une anecdote, madame la Présidente, en 1998, lors de la rencontre annuelle de l'Association canadienne de l'énergie éolienne à Matane, les organisateurs avaient invité le vice-président de l'Association européenne de l'énergie éolienne qui nous racontait ceci, qui disait, en 1992, à l'époque rappelons-nous qu'il y avait deux mille mégawatts (2000 MW) d'éolien installés dans le monde, les membres de l'association européenne prévoyaient qu'en l'an 2000, on produirait à peu près quatre mille mégawatts (4000 MW) d'énergie éolienne, et à l'époque, à peu près tous les analystes, tous les commentateurs avaient dit, c'est impossible, on peut pas doubler la capacité éolienne au niveau mondial en l'espace de huit (8) ans.

740

Effectivement, les analystes, les commentateurs avaient raison, en 2000, ce n'est pas quatre mille mégawatts (4000 MW) d'éolien qu'on avait installés à l'échelle planétaire, mais c'était dix mille mégawatts (10 000 MW) d'éolien.

745

Alors c'est une forme d'énergie qui progresse très rapidement, je vous citais quelques chiffres dans notre mémoire, on parle, entre 1999 et 2003, d'une croissance annuelle de trente-deux pour cent (32 %), en termes de secteur d'activité économique. Donc l'éolien croît au niveau international à la vitesse de la téléphonie cellulaire.

750

Alors que présentement, il y a environ quatre cents mégawatts (400 MW) d'éolien d'installés à travers le Canada, on prévoit, l'Association canadienne de l'énergie éolienne prévoit que d'ici 2010, ce sera probablement autour de l'ordre de cinq mille mégawatts (5000 MW) d'énergie éolienne qui sera installée, et le Québec pourrait remporter à lui seul à peu près la moitié de ça.

755

J'entendais l'intervenante précédente, en fait du moins une partie de sa présentation, sur les questions de perception du public. Alors nous, c'est une question qui nous intéresse beaucoup, nous avons fait, au cours de l'année 2004 – peut-être que je peux prendre une pause, est-ce que ça va, est-ce que le débit est correct, est-ce que vous m'entendez bien?

760

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, je vous entends bien, poursuivez.

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

765 D'accord. Alors nous avons fait, au cours de l'année 2004, deux (2) sondages, avec
l'aide de la firme Léger Marketing, donc ce sont des sondages à l'échelle provinciale, nous
n'avons pas fait de sondage au niveau régional, mais deux (2) sondages à l'échelle provinciale,
un premier au début de 2004 qui était spécifiquement dans le contexte du débat sur la centrale
770 de cogénération donc au gaz naturel du Suroît, au sud de Montréal, dans la municipalité de
Beauharnois, et dans ce sondage-là, nous avons demandé, nous avons sondé la population du
Québec sur leur préférence énergétique.

Et très largement, la population nous a répondu, à cinquante-trois pour cent (53 %) en
fait, ce qu'en termes de production d'électricité, ce qu'on préférerait au Québec, c'était l'éolien. En
775 deuxième position, c'était l'économie d'énergie. Et là, comme je l'ai expliqué, ce sondage-là était
spécifique au dossier du Suroît, nous avons posé la question sur le Suroît et la production
d'électricité à partir du gaz naturel ne recueillait que huit pour cent (8 %) de l'appui populaire.

Nous avons répété, vers la fin 2004, un sondage semblable, mais cette fois-là on a élargi
780 un peu, donc on a ajouté d'autres formes de production d'électricité, comme les petites centrales
privées, comme le nucléaire. Et encore une fois, l'éolien ressort très largement favorisé par la
population du Québec.

Alors nous croyons que l'éolien est populaire au Québec, que la population québécoise
785 est très favorable à l'éolien.

J'aurais pu, et je l'ai pas fait dans le cadre du sondage, vous citer un autre sondage qui
avait été fait cette fois-là pour la firme Axor, donc qui gère les projets de Saint-Ulric-de-Matane et
de Cap-Chat, où soixante-sept pour cent (67 %) des Québécois et Québécoises percevaient
790 l'éolien comme étant une forme d'énergie, une forme de production d'électricité qui était encore
plus verte que l'hydroélectricité.

Et j'entendais également l'intervenante précédente parler de la question du tourisme, bon,
je pense qu'on faisait référence, et je vais pas revenir là-dessus, sur le sondage qui a été fait par
795 le TechnoCentre éolien de Gaspé, j'imagine que ces gens-là vont vous le présenter, mais ce qui
ressort de toute évidence, c'est que jusqu'à maintenant, les gens, les touristes sont très
favorables, très majoritairement favorables à l'éolien, il y a pas de perception négative à ce
niveau-là.

800 Selon Hydro-Québec, selon la Régie de l'énergie, nous sommes en période serrée au
niveau de notre production d'électricité présentement au Québec, alors donc nous faisons face,
en tant que société, à différents choix au niveau de la production. Et pour nous, c'est clair que la
première des priorités au Québec doit être de miser beaucoup sur l'efficacité énergétique, sur
des programmes beaucoup plus ambitieux.

805

Hydro-Québec a présenté un nouveau programme qui va beaucoup plus loin que ce à quoi on nous avait habitués depuis une décennie, et pour nous, c'est très important, mais il est clair qu'il faudra produire plus d'énergie pour rencontrer nos besoins.

810 Dans cette optique-là, nous sommes tout à fait favorables à l'éolien. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons mandaté la firme Hélimax pour faire la première cartographie de l'éolien pour le sud du Québec, mais nous avons demandé à Hélimax d'aller plus loin que ça, et quand je dis "nous", c'était Greenpeace et plusieurs autres groupes écologistes, comme l'Union

815 québécoise pour la conservation de la nature, le Mouvement Au Courant, Environnement jeunesse et plusieurs autres.

Nous avons également demandé à Hélimax de tenter d'évaluer quel était le potentiel en termes de production d'énergie ou même, dans certains cas, de puissance de ce potentiel éolien là québécois. Donc Hélimax a classé les vents selon un atlas, une méthodologie reconnue.

820

Nous avons, pour les besoins de cette étude-là, et dans le cadre de l'exercice de quantifier le potentiel énergétique par rapport à l'éolien au Québec, avec Hélimax, nous avons élaboré une grille d'analyse qui permettait d'éliminer des parties importantes du territoire québécois de cette analyse-là.

825

Donc pour nous, il n'est pas question, il n'était pas question et il ne sera pas question de mettre des éoliennes par exemple dans le golfe du fleuve, ou j'entendais tout à l'heure au Rocher Percé, Greenpeace s'opposerait à ça, je peux vous en assurer. Donc aucune éolienne en eau, que ce soit le Saint-Laurent, que ce soit les plans d'eau, on a éliminé ça de l'analyse d'Hélimax.

830

Éliminer tout ce qui est réserve, parc naturel, même les ZEC ont été éliminées. On est à plusieurs kilomètres des villes. Bon, il y a une grille très complète qui a été développée avec l'aide de Hélimax et les partenaires des groupes écologistes, pour finalement découvrir que le Québec recèle un potentiel éolien très important. On parle de cent mille mégawatts

835

(100 000 MW) à moins de vingt-cinq kilomètres (25 km) des lignes existantes de transport d'électricité.

Alors encore une fois, il n'est pas question ici de tapisser le Québec d'éoliennes, d'en mettre partout, mais pour les fins de l'étude, on parlait de moins de vingt-cinq kilomètres (25 km) de lignes existantes.

840

Est-ce que nous sommes en train de dire qu'on doit, demain matin, s'engager à produire cent mille mégawatts (100 000 MW) d'énergie éolienne, bien sûr que non. Mais nous croyons que pour les besoins futurs du Québec, au niveau de nouvelle production d'électricité, l'éolienne est certainement la filière à privilégier, bien avant n'importe quelle autre.

845

L'éolien a également l'avantage de permettre, contrairement à la plupart des autres formes de production d'électricité, de permettre un développement économique régional, on le

850 voit avec le premier appel d'offres de mille mégawatts (1000 MW) qui a été lancé, pour lequel, bon, Cartier énergie a remporté une part importante de cet appel d'offres là, alors on parle de construction de deux (2) usines en région.

855 Je peux vous assurer que si on avait construit la centrale du Suroît, des emplois en région, on n'en aurait pas vu, c'est le cas avec les formes, je dirais, plus traditionnelles de production d'énergie, où ce sont généralement les grands centres urbains qui héritent de la part du gâteau, que ce soit au niveau de la construction, de la conception et ainsi de suite.

860 Et évidemment, bien évidemment, avec des formes de production comme, que ce soit le nucléaire où on doit importer l'uranium de la Saskatchewan, que le soit le gaz naturel où on doit importer le gaz naturel de l'Alberta et là, évidemment, on parle de port méthanier, ça tombera sur le bureau du BAPE bientôt, ces questions-là, mais on doit importer du combustible, ce qui n'est évidemment pas le cas de l'éolien.

865 Et l'éolien a aussi l'avantage, par dollar investi, de créer beaucoup plus d'emplois que des formes d'énergie conventionnelles, que ce soit encore les combustibles fossiles de façon générale, le nucléaire encore une fois, a beaucoup moins d'impact sur l'environnement, donc pas de production de gaz à effet de serre, pas d'émissions de produits toxiques au niveau de la production d'électricité.

870 Et là, on peut vouloir faire le débat, et certains le font, de dire, bon, il faut pas regarder juste la production d'électricité à partir des éoliennes, il faut faire une analyse du cycle de vie. Même quand on fait cette analyse du cycle de vie là d'une éolienne versus une centrale au gaz naturel ou encore une centrale nucléaire, l'éolien ressort bien évidemment gagnant de ce genre d'exercice là.

875 Donc j'ai repris, et je le referai pas, pour des questions de temps ce soir, dans notre mémoire, j'ai repris les recommandations de l'Association canadienne de l'énergie éolienne dont Greenpeace est membre, recommandations qui ont été faites dans le cadre de la commission parlementaire sur l'avenir énergétique du Québec.

880 Mais je pense qu'essentiellement, ces recommandations-là de l'association canadienne rejoignent un peu ce que je disais tout à l'heure sur le fait que nous croyons que l'énergie éolienne doit être, peut être et doit être la pierre angulaire du développement énergétique québécois pour les années à venir.

885 Finalement, bon, sur la question des impacts, je l'ai dit, l'étude d'impact le démontre, l'éolien a peu d'impact. Il y a des impacts au niveau de la construction, on parle par exemple de la nécessité de faire des routes forestières ou autres installations, mais au niveau de la production d'électricité en tant que telle, bon, il y a les impacts liés, il y a certaines espèces
890 d'oiseaux, on a vu que le promoteur a fait des efforts, a proposé des projets de mitigation de certains de ces impacts-là.

895

Et évidemment le dernier impact qui est, vous en parliez tout à l'heure, qui est un impact beaucoup plus subjectif, donc qui est celui de l'impact visuel, le sondage qui a été fait par le TechnoCentre démontre que l'impact visuel jusqu'à maintenant de l'éolien en Gaspésie est positif et non pas négatif.

900

Un des points qui je pense est important de faire ressortir de ce débat-là, subjectif, c'est que bien évidemment, pour la très grande majorité des formes de production d'énergie, je dirais à l'échelle industrielle comme l'éolien, les autres impacts ne sont pas d'ordre subjectif, que ce soit les émissions de gaz à effet de serre, que ce soit les émissions de différents types de polluants toxiques précurseurs du smog, pluies acides et autres, on doit convenir ensemble qu'il ne s'agit évidemment pas là d'impacts subjectifs.

905

Alors je pense que j'ai pris à peu près quinze (15) minutes, donc je m'arrêtera ici, et si vous avez des questions, je serais très heureux d'y répondre.

PAR LA PRÉSIDENTE:

910

Merci monsieur Guilbeault. Vous m'entendez bien?

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

Je vous entends très bien.

915

PAR LA PRÉSIDENTE:

920

J'aimerais d'abord savoir, vous dites que vous avez commandé deux (2) sondages, que Greenpeace a commandé deux (2) sondages en 2004, de la firme Léger Marketing, concernant les préférences énergétiques de la population, est-ce que ce serait possible de nous faire parvenir, au BAPE, une copie de ces sondages?

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

925

Avec plaisir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

930

Dans l'échantillonnage de ces sondages, est-ce que vous pouvez nous parler un peu plus des personnes qui ont été interviewées, elles venaient d'où, est-ce qu'elles venaient du Québec en général ou est-ce qu'elles venaient de la région de Montréal ou...

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

935 Ce que nous avons fait dans les deux (2) cas, c'est que nous avons acheté des questions dans le cadre d'un sondage omnibus. Alors je sais pas si vous êtes familière avec la méthodologie de sondage omnibus.

940 Bon, Léger Marketing, comme d'autres firmes au Québec, font des sondages de façon régulière, dans ce cas-là on parle d'un sondage à toutes les semaines, où une série de questions sont posées à des répondants à travers le Québec.

945 Alors l'échantillonnage est essentiellement, on parle de mille, je pense que c'est mille vingt-huit (1028) personnes, à travers le Québec, le tiers dans la région de Montréal, le tiers dans les autres centres urbains québécois et le tiers en régions rurales. C'est à peu près l'échantillonnage, je vous dis ça de mémoire, mais je vous ferai parvenir les sondages.

950 Donc ce que nous faisons, c'est que nous achetons des questions dans le cadre de ces sondages omnibus là que Léger Marketing fait à toutes les semaines, sur toute une panoplie de sujets. Alors un sondeur va vous appeler et va vous poser des questions sur toutes sortes de choses, et à un moment donné, il y aura les deux (2) ou trois (3) questions posées sur la question de l'éolien.

PAR LA PRÉSIDENTE:

955 À votre souvenance, c'était quoi la marge d'erreur?

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

960 Mon dieu, je pense que c'était trois pour cent (3 %); je vais essayer d'aller le chercher.

PAR LA PRÉSIDENTE:

De toute façon, si vous nous faites parvenir le document, on vérifiera à ce moment-là.

965 **PAR M. STEVEN GUILBEAULT:**

Oui, je vous l'enverrai.

PAR LA PRÉSIDENTE:

970 L'autre question aussi, c'était pas l'enquête mais l'étude que vous avez mandatée à la firme Hélimax, est-ce que ce serait possible aussi d'avoir une copie? Je pense qu'elle est sur Internet mais on a quand même besoin de votre permission pour pouvoir la reproduire, je crois.

975 **PAR M. STEVEN GUILBEAULT:**

Absolument. Vous voudriez une copie électronique, j'imagine?

980 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, mais ce serait plus facile, je sais pas si vous en avez une copie papier, de nous la faire parvenir.

985 **PAR M. STEVEN GUILBEAULT:**

J'ai une copie papier que je pourrais vous faire parvenir. Cette étude-là, c'est un peu plus compliqué que le sondage puisqu'il y a des cartes couleurs et tout ça, mais je peux certainement vous envoyer les deux (2), là, le format électronique et le format papier.

990 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, merci.

Monsieur Samak ici aurait des questions à vous poser.

995

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

Oui.

1000 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Bonsoir monsieur Guilbeault. Qussaï Samak.

1005 **PAR M. STEVEN GUILBEAULT:**

Bonsoir monsieur.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1010 J'aimerais revenir au questionnaire que vous avez discuté avec madame la Présidente. Il y a des critiques par rapport à des questionnaires de cette nature-là qui disent que les gens qui répondent, assez souvent, ne possèdent pas toute l'information.

1015 Alors je vais vous poser la question suivante: la question que vous avez mis dans le sondage, est-ce que les gens comprenaient par exemple que le remplacement d'une centrale hydraulique de huit cents mégawatts (800 MW) par des éoliennes, ça impliquerait des centaines

d'éoliennes, avec tout ce que cela implique en termes de déforestation, des couloirs de service, etc., etc.

1020 Et si les gens possédaient cette information, est-ce que la réponse serait la même. Qu'en pensez-vous?

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

1025 Lorsqu'on fait des sondages comme ça, on peut mettre un préambule ou on peut mettre un certain nombre d'informations. Évidemment, l'information qu'on peut mettre est limitée, donc le préambule ne peut pas prendre cinq (5) minutes, alors on parle de quelques lignes.

1030 Alors la réponse courte à votre question, c'est non, les gens n'avaient pas toute cette information-là.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1035 Donc dans ce sens-là, on doit tenir compte de cette limitation importante, en termes de l'information disponible aux répondants, quand on fait la pondération des résultats de ce genre de sondage, n'est-ce pas?

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

1040 Je sais pas si statistiquement, ce serait la bonne façon de procéder. Je pense que si vraiment, cet élément-là pose problème, je pense que ça vaudrait probablement la peine de l'explorer plus à fond, que ce soit de faire un autre sondage où là, on pose ce genre de questions là, ce que nous n'avons pas fait jusqu'à maintenant.

1045 Mais je pense que l'exemple du TechnoCentre éolien est intéressant à ce niveau-là, puisque là, bon, c'est à peu près près de six cents (600) personnes qui ont été interrogées et qui avaient vu les éoliennes. Alors là, je veux dire, ça demeure un sondage mais on peut dire que notre échantillon est un échantillon beaucoup plus informé qu'un sondage de type omnibus où c'est la population du Québec en général qui est sondée. Et pourtant, les résultats demeurent
1050 très positifs.

Alors je suis pas prêt à dire que je serais d'accord avec l'inférence que vous faites sur la limite des sondages que nous avons faits.

1055 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

D'accord.

1060 Et depuis le début de ces audiences, il faut dire qu'il y a personne qui s'est exprimé
contre l'énergie éolienne, pas du tout, on n'a même pas entendu une seule position comme ça,
c'était plutôt question du contexte d'insertion, de milieux sensibles, que ce soit pour des
considérations fauniques ou forestières ou visuelles, etc.

1065 Mais il y a pas eu vraiment d'opposition, en principe, par rapport à l'énergie éolienne. Je
partage ça avec vous parce que vous n'avez pas entendu les interventions que nous avons
recueillies depuis le début.

1070 J'aimerais revenir maintenant à l'étude de Hélimax, juste pour m'assurer que j'ai bien
compris, vous dites, quand vous éliminez, il est pas question de mettre, pour vous et pour tout le
monde d'ailleurs ici, des éoliennes à côté de Percé ou dans certains endroits sensibles, etc., etc.,
et vous avez dit qu'en éliminant tout ça, il reste une capacité économiquement viable à court et à
moyen termes de cent mille mégawatts (100 000 MW) pouvant être installés à moins de vingt-
cinq kilomètres (25 km)?

1075 C'est-à-dire après avoir éliminé tous les endroits sensibles où il y a plus ou moins
consensus qu'il faut pas mettre des éoliennes, y compris des centres densément peuplés, etc.,
etc...

1080 **PAR M. STEVEN GUILBEAULT:**

Exactement.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1085 ... il reste cent mille mégawatts (100 000 MW) à vingt-cinq kilomètres (25 km) des lignes, donc
c'est plus que trois (3) fois la capacité installée au Québec?

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

1090 Bien en fait, si on tient compte du facteur – dans le cadre de cette étude-là, on parlait d'un
facteur d'utilisation de trente-cinq pour cent (35 %). Donc ce serait, évidemment on est dans la
théorie, on s'entend, là, si on tient compte du facteur de trente-cinq pour cent (35 %), du facteur
d'utilisation de trente-cinq pour cent (35 %), il y aurait un potentiel éolien équivalent à toute la
production hydroélectrique québécoise, oui.

1095

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

Mais ça, on est loin de cent mille (100 000 MW).

1100 **PAR M. STEVEN GUILBEAULT:**

Pardon?

1105 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

On est loin de cent mille mégawatts (100 000 MW) , parce que la capacité installée au Québec, c'est trente quelque mille.

1110 **PAR M. STEVEN GUILBEAULT:**

C'est ça, mais si on dit que cent mille mégawatts (100 000 MW), c'est le potentiel, si on tient compte d'un facteur d'utilisation de trente-cinq pour cent (35 %), donc trente-cinq pour cent (35 %) de cent mille mégawatts (100 000 MW), on parle de trente-cinq mille mégawatts (35 000 MW) de puissance livrable éolienne.

1115 Donc c'est pour ça que je dis que ce serait théoriquement équivalent à toute la production d'Hydro-Québec.

1120 Évidemment, l'étude de Hélimax, et on n'avait pas les moyens, on n'avait pas le temps de faire, par exemple, toutes les études qui sont nécessaires, qui sont en cours, si j'ai bien compris, notamment auprès, qui sont faites chez Hydro-Québec Distribution, il y a des causes devant la Régie de l'énergie sur toute la question de l'intégration de l'éolien, les questions d'équilibrage, alors ce potentiel-là de cent mille mégawatts (100 000 MW), et c'est pour ça que je tiens à préciser que c'est un potentiel théorique, ne tient pas compte disons de tout ce qui concerne la capacité du réseau à accueillir toute cette quantité-là d'éolien.

1130 Et là, les exemples ailleurs dans la planète, si vous voulez, la sagesse dans le domaine de l'énergie nous dit qu'on peut difficilement atteindre des taux de pénétration d'éolien sur un réseau électrique supérieurs à vingt pour cent (20 %).

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

D'accord. Donc vous dites, potentiel théorique.

1135 Parce que le mémoire dit "potentiel technique jugé économique viable". Alors il faut peut-être modifier ça en disant...

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

1140 Bien en fait, non. Je pense qu'il y a une différence à faire entre technique par rapport au réseau et économique viable. Le cent mille mégawatts (100 000 MW), c'est de l'énergie qu'on

pourrait produire à moins de huit sous le kilowattheure (8 ¢/kWh), et ça, c'est sans compter subventions fédérales comme le programme EPÉE ou autres.

1145 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

D'accord.

1150 **PAR M. STEVEN GUILBEAULT:**

1155 Donc huit sous le kilowattheure (8 ¢/kWh), bon, c'est ce que va nous coûter le projet de la rivière Romaine quand Hydro-Québec le feront, on parle de huit point un (8,1 ¢/kWh) ou quelque chose comme ça, là. Le Suroît aurait été quelque part entre sept point cinq (7,5 ¢/kWh) et neuf point deux (9,2 ¢/kWh), dépendamment de quelles hypothèses on utilise pour les prix du gaz naturel et tout ça.

Donc je pense que c'est la distinction qu'il faut faire entre le potentiel économique et le potentiel technique.

1160 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

D'accord. C'est parce que le mémoire, il utilise les mêmes adjectifs un après l'autre, on dit "technique jugé économiquement viable".

1165 **PAR M. STEVEN GUILBEAULT:**

1170 Peut-être que j'aurais dû être plus précis, je pense que le fait de vous envoyer l'étude d'Hélimax permettra probablement – mais je me permettrais de repasser à travers mon mémoire et de corriger ces erreurs-là, si...

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

D'accord.

1175 Une autre question, est-ce que Greenpeace ou les partenaires de Greenpeace ont pensé au mode de déploiement approprié ou optimal d'une filière éolienne au Québec.

1180 Le modèle de concentrer par exemple une grosse partie de la capacité recherchée en Gaspésie versus d'autres qui prônent une autre option, c'est de disperser le déploiement de ces filières à travers le Québec et de ne pas concentrer une grosse partie de cette filière à un endroit précis.

Avez-vous des idées sur cette question?

1185 **PAR M. STEVEN GUILBEAULT:**

Oui, tout à fait. Je pense que, bon, les raisons qui font que le premier mille mégawatts (1000 MW) est en Gaspésie sont des raisons qui ont plus à voir avec l'histoire qu'avec le potentiel éolien gaspésien. Pas que le potentiel éolien gaspésien ne soit pas bon, il est bon de toute évidence, mais l'étude d'Hélimax et par la suite celle d'Environnement Canada nous démontrent que ce n'est pas nécessairement le meilleur.

Pourquoi est-ce qu'on a choisi la Gaspésie, pour toutes sortes de considérations qui sont, en fait je dirais à la fois politiques et économiques, bon, il y avait toutes les considérations de développement économique régional, création d'emplois dans une région qui en a besoin.

Le fait que bon, le projet Le Nordais était en Gaspésie, le éole qui était à l'époque à peu près le seul mode de vent qu'on avait un peu en altitude au Québec, maintenant que cette décision-là a été prise, d'accord, procédons, mais nous croyons que pour la suite des choses, notamment, bon, on attend bientôt, on pourrait dire, une annonce, un décret probablement pour un deuxième mille mégawatts (1000 MW) d'éolien, moi je suis d'avis qu'on ne devrait pas le faire en Gaspésie.

Je pense qu'on ne veut pas saturer la région de la Gaspésie avec de l'éolien, mille mégawatts (1000 MW), ce sera probablement suffisant pour la Gaspésie.

On parlait d'impacts, tout à l'heure, subjectifs que sont les impacts visuels, mais on peut de toute évidence concéder qu'on peut en faire trop dans une région, et on le voit ailleurs dans le monde, même dans des pays comme l'Allemagne, on fait face à certaines résistances, dans certaines régions, parce que la population sent qu'on en a assez fait.

L'avantage du Québec, c'est que nous avons d'autres régions qui possèdent d'excellents gisements éoliens, si je peux m'exprimer ainsi, la Côte-Nord, le Bas-Saint-Laurent. Bon, la Montérégie, il y a une densité de population plus importante, mais il y a probablement des endroits où on pourrait en faire. La Baie James.

Je pense que là où on devra faire attention, c'est de s'assurer que pour le déploiement futur, donc les suites, le prochain mille mégawatts (1000 MW) et ce qui viendra par la suite, on doit maximiser, on doit appuyer ce développement-là sur ce qui va se faire en Gaspésie.

Donc il faut pas précéder, il faut pas aller trop vite, il faut donner le temps par exemple aux usines de s'installer, le personnel de se former, de façon à maximiser les retombées économiques en Gaspésie et bien évidemment ailleurs au Québec.

Mais je serais pas d'avis, et de toute façon, économiquement, ce serait pas très logique de faire ça, on va pas commencer à construire des usines d'éoliennes un peu partout au Québec. Donc je pense que la Gaspésie doit servir de pool de développement, au niveau des nacelles, au

niveau des pales, alors il faut essayer d'arrimer tout ça ensemble, mais je pense pas que le prochain mille mégawatts (1000 MW) devrait être en Gaspésie.

1230

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

D'accord.

1235

Dernière question. Il y a, à travers l'audience, il y a des gens dans la région qui ont des soucis par rapport à l'impact sur l'avifaune et en particulier des rapaces, les pygargues, selon l'information que nous avons, c'est en bas de cent (100), alors la question des couloirs de migration d'oiseaux inquiète certains membres de la communauté ici.

1240

Vous dites, dans votre mémoire, à la page 11, vous dites:

"Les principaux impacts potentiels sont au niveau de la faune aviaire et nous croyons que des mesures appropriées ont été prises afin d'en minimiser la portée."

1245

Est-ce que c'est possible de partager avec nous un peu de ces mesures dont vous faites mention.

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

1250

Bien, je voyais que le promoteur a proposé certaines mesures de mitigation, de façon justement à minimiser la portée, par exemple déplacer des éoliennes de façon à ce qu'elles ne soient pas dans les corridors.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1255

Ah d'accord. Donc vous parlez des mesures d'atténuation...

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

1260

D'atténuation, pardon.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

... dans l'étude d'impact, que l'initiateur du projet a déjà mises en place.

1265

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

C'est ça, oui.

1270 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

D'accord, merci.

1275 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors on vous remercie, monsieur Guilbeault, de votre participation.

1280 **PAR M. STEVEN GUILBEAULT:**

Merci beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bonsoir.

1285

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE

1290 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors notre prochain intervenant est monsieur Nelson Fournier, de la Fédération québécoise de la faune.

1295 Bonsoir monsieur Fournier.

PAR M. NELSON FOURNIER:

1300 Alors je pense que nous autres, notre mémoire a été présenté hier soir à Baie-des-Sables. Peut-être pour le bénéfice de l'auditoire, étant donné que c'est très court, on pourrait peut-être le lire et par la suite, s'il y a des questions, on pourra en parler.

LECTURE DU MÉMOIRE

1305 Meri.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci, monsieur Fournier.

1310

Nous avons posé de nombreuses questions à votre collègue à Baie-des-Sables; les gens qui seraient intéressés à connaître ces questions pourront le lire dans le verbatim, mais j'en aurais quelques-unes à vous poser également.

1315 Quand vous parlez de milieux sensibles, les vasières, les ravages de cerfs, etc., vous avez une grande connaissance de la péninsule ici, est-ce que la fédération a des cartes qui indiquent exactement la présence de ces milieux sensibles. Avez-vous de l'information?

PAR M. NELSON FOURNIER:

1320 Oui, on a de l'information, on a des cartes qui d'abord représentent la zone de chasse, qui représentent la Gaspésie-Les Îles-de-la-Madeleine, c'est-à-dire qui représentent de Mont-Joli à Mont-Joli. Ces cartes vont vous parvenir dans les prochains jours parce qu'on en a trouvé.

1325 En ce qui concerne les vasières et ces choses-là, on utilise beaucoup les cartes aériennes, et ce sont des cartes qui sont surtout utilisées au niveau forestier. Et je pense qu'au niveau forestier, ils ont des règlements à suivre, et puis nous sommes quand même à l'affût en ce qui concerne le déboisement, la déforestation, et il y a toujours des gens de la Fédération de la faune qui sont là quand c'est sujet à des coupes forestières et ces choses-là, et on demande qu'on respecte les lacs avec telle distance, on demande qu'on respecte les vasières à telle distance, et je pense que c'est quand même assez bien respecté, et on voudrait qu'au niveau des éoliennes, on en fasse autant.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1335 Et vous avez des données que vous pourriez partager avec nous sur ces endroits-là.

PAR M. NELSON FOURNIER:

1340 Absolument.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1345 D'accord.

J'aimerais aussi savoir, quand vous parlez d'un montant fixe prédéterminé, est-ce que vous avez un montant que vous pouvez suggérer?

PAR M. NELSON FOURNIER:

1350 On n'a pas établi de montant parce que c'est difficile d'établir un montant. C'est parce que les redevances qu'il va y avoir, bien, c'est sûr les municipalités vont tirer sur un bord de la

couverte, et puis après ça, les gens privés vont essayer d'en avoir, et tout le monde essaie de tirer sa part du gâteau.

1355

Nous autres, ce qu'on veut pas faire, ce qu'on veut pas faire et qu'on n'a pas le temps de faire au niveau de la fédération, on est tous des bénévoles, c'est qu'on veut pas être pris pour être obligés d'aller voir au CRE, et négocier avec les MRC, et négocier avec les municipalités.

1360

Nous autres, on dit que la faune, elle appartient à tout le monde. Moi, si à mon terrain privé, il y a deux (2) chevreuils, ils m'appartiennent pas, ils appartiennent à tout le monde. La faune, les poissons, les orignaux, ça appartient à tout le monde, et on veut que tout le monde puisse en profiter.

1365

Alors si, avec les parcs éoliens, on est très d'accord avec les parcs éoliens, sauf que si ça devient comme des mouches, qu'il y en a partout, bien, il va y avoir plus de chemins, il va y avoir plus de déforestation, il va y avoir plus de, comment je vous dirais, de pressions de chasse qui vont être faites, plus qu'il y a de chemins, plus qu'il y a de chasseurs, plus qu'il y a de monde dans le bois.

1370

Et puis nous autres, au niveau de la Fédération de la faune, on sait que les chasseurs, dans les années – aujourd'hui, on est dans une période de grosse manne, là, en Gaspésie, c'est de l'original et du chevreuil, il y en a comme ça. Et puis on veut que ça reste de même, parce que ça a un impact économique très important. Alors on veut que ça demeure le plus près possible que c'est actuellement.

1375

Parce que moi, je me rappelle, dans les années quatre-vingt, on allait à la chasse et on avait trois (3) permis pour un orignal, et puis le monde chialait. Et puis on a fait des sacrifices, les chasseurs ont fait des sacrifices, au niveau de la Fédération de la faune, on a fait du travail, aujourd'hui on est récompensé et on veut garder notre récompense le plus longtemps possible.

1380

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous avez combien de permis, maintenant, pour un orignal?

1385

PAR M. NELSON FOURNIER:

C'est deux (2) permis par orignal, sauf que la récolte est excellente, la récolte est excellente, ça se compare pratiquement au parc de Matane, actuellement. On a de l'original et on veut que ça reste de même.

1390

On a des bons commentaires au niveau de nos chasseurs, et puis le monde est anxieux d'aller en forêt, ça descend de la ville, de Québec puis de Montréal, ça vient chasser partout. On chiale parce qu'il y en a trop de chasseurs. Sauf qu'on veut que ça reste de même, on est content.

1395

Et puis nous autres, notre préoccupation au niveau de la Fédération québécoise de la faune, bien, c'est que si – on espère qu'il y a rien qui sera dérangé, on sait que les gens des parcs éoliens, ces choses-là, c'est des gens compétents et puis c'est des gens qui vont tout prendre les précautions.

1400

Sauf que si par malheur, il survenait quelque chose qui dérange un ravage d'orignal, qui dérange un ravage de chevreuils, bien, on veut avoir quand même une base, un montant qui soit là, puis qui soit serré, et puis si on a à nourrir, si on a à déplacer un habitat faunique, bien, qu'on soit capable de le faire, qu'on soit pas, là, pris à la dernière minute.

1405

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors votre fonds servirait entre autres à ça, à nourrir quand vous constatez qu'il y a une espèce qui manque de nourriture. À déplacer aussi?

1410

PAR M. NELSON FOURNIER:

À déplacer des habitats fauniques. Si par malheur, ils arrivent dans un ravage d'orignal, bien, le ravage d'orignal, il va se déplacer, là; il va se déplacer, mais il va se ramasser où. Ça fait que les habitats fauniques, je pense que c'est très important.

1415

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors ce fonds-là pourrait contribuer à ça?

1420

PAR M. NELSON FOURNIER:

Exclusivement à des choses comme ça, qui vont servir exclusivement au point de vue faunique.

1425

PAR LA PRÉSIDENTE:

Quels sont les autres objets qui pourrait servir ce fonds-là, quelles sont les autres choses?

1430

PAR M. NELSON FOURNIER:

Nous autres, c'est bien clair, au niveau de la fédération, que ça va toucher seulement ce qui concerne la faune, la chasse et la pêche, là. On n'ira pas s'investir dans d'autre chose, là. On a déjà assez de travail à faire là-dedans, je pense qu'on veut avoir comme un fonds de sécurité, là, de sécurité.

1435

1440 Il arrive toujours des choses. Au niveau de la forêt, on les suit de près, et puis au niveau de la forêt, quand ça bûche, bien, à un moment donné, ce qu'on a connaissance, même si on a été regarder les cartes avec eux autres, qu'on a des représentants et puis qu'on a regardé les cartes, à un moment donné on s'aperçoit qu'ils ont passé près d'une vasière et puis qu'ils ont tout "cleané" ce qu'il y a autour.

1445 Sauf qu'on n'a pas trop de problèmes avec ça, les gens sont consciencieux.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1450 Vous pensez pas que c'est la responsabilité du promoteur de réparer des endroits qui ont été endommagés lors de la construction?

PAR M. NELSON FOURNIER:

1455 C'est sûr. Mais les promoteurs, quand ça va être fait, après ça, c'est qui qui va rester avec tout ça, c'est nous autres qui va être encore là; les promoteurs, ils vont être partis puis la job va être faite, eux autres. Et puis nous autres, on va être encore là, on espère d'être encore là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1460 D'accord.

Est-ce que vous avez chez vous un mécanisme d'accompagnement des chasseurs qui pourraient à ce moment-là identifier où il y a eu du dommage et vous le rapporter?

1465 **PAR M. NELSON FOURNIER:**

1470 Absolument. On a même, actuellement, qui va être fait à l'automne, on a un pamphlet qui va être remis à une bonne quantité de chasseurs, là, par les associations, pour faire une espèce d'étude, aussi, d'étude pas au niveau des éoliennes comme telles, mais au niveau d'étude des territoires de chasse, et puis s'il y a des choses qui sont dérangées. C'est un carnet, là, qui va sortir à l'automne, et qui va être remis à une très grande quantité de chasseurs.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1475 D'accord.

Madame MBatika.

PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:

1480

Je voulais vérifier, à quel moment pensez-vous que l'impact sera le plus important; est-ce que ce sera au moment de la construction de parcs, au moment de l'exploitation ou à la fin?

PAR M. NELSON FOURNIER:

1485

Nous autres, on pense que l'impact, l'impact va toujours être là. Quand ils vont construire, ils vont ouvrir des chemins; en ouvrant des chemins, ça amène des gens à aller se promener dans ces chemins-là, à chasser, donc on augmente la pression de chasse.

1490

Après, quand ça va exploiter, les chemins vont toujours être ouverts, donc ça va continuer à augmenter les pressions de chasse, ça va amener des gens à se construire des camps ou à s'amener des camps mobiles sur ces chemins-là.

1495

Nous autres, on pense que – si on prend dans le domaine forestier, quand on ouvre des chemins, ils vont bûcher dans tel secteur, quand on ouvre des chemins, ce qu'on voit apparaître, c'est des "watches" qu'on appelle, nous autres ici, là, je me rappelle pas du nom au juste, là, puis c'est comme des mouches, il y en a partout, donc ça augmente la pression de chasse.

1500

En augmentant la pression de chasse, bien, vous savez ce que c'est que ça fait!

PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:

1505

Parce que je voulais m'assurer, si au début par exemple, il y a beaucoup de problèmes qu'il faut résoudre avec l'argent qui est dans le fonds, et vous arrivez à épuiser tout l'argent dès le début de l'exploitation par exemple du parc, le parc sera en exploitation pendant vingt (20) ans.

1510

Bon, je ne sais pas, la dix-septième, la dix-huitième année, il y a un grand problème, vous n'avez plus rien dans votre fonds parce que vous avez tout dépensé au début où il y avait, je suppose, beaucoup plus de problèmes, à ce moment-là, qu'est-ce que vous faites?

PAR M. NELSON FOURNIER:

1515

On va vivre avec, on va vivre avec.

C'est sûr qu'on est d'accord avec le développement éolien, et on est très d'accord, parce que ça a une grosse valeur économique pour notre Gaspésie, mais il faut penser qu'il y a d'autre chose autour de ça, et puis on pense que c'est important, c'est important qu'on préserve nos acquis, qu'on préserve ce qu'on a, ce qu'on a travaillé pour obtenir et puis ce qu'aujourd'hui on travaille encore pour conserver.

1520

Alors je pense qu'on est capable de travailler en harmonie, et ce qu'on va obtenir, on va l'obtenir, puis nous autres, on est ouvert avec les promoteurs à ce qu'ils vont nous offrir et ce qu'ils vont être capables de dire, de nous aider à protéger, à protéger ce qu'on a.

1525 **PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

En tout cas, merci.

1530 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors on vous remercie, monsieur Fournier, de votre intervention.

1535 **FRANCIS BERNATCHEZ**

PAR LA PRÉSIDENTE:

J'inviterais maintenant monsieur Claude Berger, des Entreprises agricoles et forestières.

1540 Est-ce que monsieur Berger est là?

Alors si monsieur Berger va être là plus tard, ce que je vais faire, c'est que je vais demander à monsieur Francis Bernatchez de venir maintenant, et puis on reviendra avec monsieur Berger.

1545 Bonsoir monsieur Bernatchez.

1550 **PAR M. FRANCIS BERNATCHEZ:**

Bonsoir madame la Présidente, bonsoir monsieur, madame.

1555 En premier lieu, avant de présenter le mémoire en tant que tel, j'ai peut-être une solution facile pour l'avifaune, lorsqu'on parle de corridors d'avifaune, pour protéger l'avifaune, tout le côté nord de la 132 est à trois-quatre kilomètres (3 km-4 km) du littoral. Le corridor de trois-quatre kilomètres (3 km-4 km) est également le même corridor qu'empruntent les oiseaux migrateurs. En excluant les éoliennes sur le côté nord de la 132, entre le littoral et la 132, vous protégez l'avifaune. C'est une solution. Et le territoire est immense, du côté sud de la 132.

1560 **LECTURE DU MÉMOIRE**

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci beaucoup, monsieur Bernatchez.

1565

Avant qu'on commence à vous poser des questions, je voulais juste faire deux (2) précisions. C'est pas le BAPE qui autorise les tracés routiers comme vous le mentionnez à la page 8, vous savez très bien que le BAPE fait la révision des projets, et à partir de ses constatations et de son analyse, va préparer un rapport, à partir des constatations et des préoccupations des gens.

1570

Et aussi, je pense que si je fais pas la correction, on va sûrement avoir une demande de droit de rectification, mais pour l'impact sur les oiseaux migrateurs, je pense que le promoteur, de par ses études, finalement, n'a pas trouvé de grive de Bicknell ici dans la région et il y a eu seulement une occasion de rapaces qu'ils ont observés je pense en vol.

1575

Mais je dois informer le public que l'étude de printemps 2005 doit être déposée d'ici demain, alors elle sera disponible et on pourra tous lire ensemble les résultats de ce nouvel inventaire.

1580

J'aimerais d'abord regarder avec vous, en page 3, quand vous parlez des postes de pêche de l'est à l'ouest, du Ruisseau-à-Zéphir, Canes-de-Roches et etc., est-ce que vous pourriez nous indiquer ou nous expliquer où se trouvent ces sites-là; est-ce que c'est près des éoliennes qui sont prévues?

1585

PAR M. FRANCIS BERNATCHEZ:

C'est à partir du phare de Pointe-à-la-Renommée, en bordure de mer, autrefois, les villages se vidaient en été, ici, surtout dans la région de Petit-Cap, Anse-à-Valleau, et se retrouvaient en bordure de mer dans ces sites-là. Ça devenait des villages d'été et la bordure de mer servait à sécher le poisson, la morue qui séchait. Et à l'automne, ils repartaient et vendaient aux compagnies comme Robin et ces compagnies-là.

1590

Il existe encore des vestiges de ces endroits-là, et de ces villages de pêcheurs, qui se retrouvent à ces endroits-là. C'est en bordure de mer.

1595

Ça fait que lorsqu'on parle sur le côté nord de la 132, il y a dix-huit (18), vingt-quatre (24) éoliennes qui sont installées, sans aucun doute, surtout du Ruisseau-à-Zéphir, ils devraient voir une partie des éoliennes qui sont sur le sommet des montagnes, pas très loin de la bordure de la mer.

1600

Mais il y a aucune analyse qui a été faite à partir du fleuve. Ça fait que je peux difficilement vous répondre, Cartier énergie a pas fait cette étude d'impact là.

1605 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors ce serait quand vous êtes sur le fleuve, pas nécessairement quand vous êtes sur la plage, qu'on pourrait voir les éoliennes.

1610 Parce qu'il y en a une plage, il y a trois (3) maisons, je crois, près de Pointe-à-la-Renommée, à l'ouest. Est-ce que ce serait de ces villages-là, cet endroit-là?

PAR M. FRANCIS BERNATCHEZ:

1615 C'est en bas, complètement en bordure de mer. Chacun des villages était en bordure de mer. Où que sont les maisons, il y avait une ancienne école, c'était vraiment des villages complets, d'été. Mais c'est vraiment sur la bordure de mer.

1620 Et lorsque – les anses, elles sont faites en rond, et les éoliennes qui doivent être installées, surtout entre 14 et 18, devraient être vues, effectivement, du Ruisseau-à-l'Ail.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1625 Donc les éoliennes 14 et 18 qu'on avait sur la configuration finale.

PAR M. FRANCIS BERNATCHEZ:

Oui.

1630 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

PAR M. FRANCIS BERNATCHEZ:

1635 Mais je peux pas vous l'assurer, il y a pas eu de prises de point de vue de cet endroit-là. Et ces villages-là, c'est parmi les sites qu'on parle, archéologiques, si vous voulez; ça doit être ça qu'ils voulaient dire par sites archéologiques. C'est la seule trace de nos ancêtres qu'on peut voir, dans ces coins-là, à moins qu'on parle de sites indiens, des choses comme ça.

1640 Mais d'après moi, ça devrait être à ça qu'on faisait référence, à ces anciens villages de pêcheurs.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1645

Vous parlez à la page 10 d'une étude d'impact globale. Il y a eu une proposition aussi, à Baie-des-Sables, d'avoir une étude d'impact globale pour l'ensemble des sites. On a aussi eu de nombreuses propositions pour une consultation qui serait une générique.

1650

Ici, vous parlez un petit peu, j'aurais pu vous poser la question comment vous voyez le développement des parcs éoliens, soit dispersés ou condensés, mais vous parlez de mégaparcs, donc vous parlez d'un développement condensé à certains endroits.

1655

Mais vous, à ce moment-là, si on fait une étude d'impact, comment vous voyez finalement la consultation sur ça, est-ce que vous voyez ça fait par des experts, est-ce que vous voyez une consultation suite à la préparation d'une étude d'impact par des experts qui feraient le tour de la Gaspésie et qui consulteraient des citoyens. Pour vous, comment vous voyez ça?

PAR M. FRANCIS BERNATCHEZ:

1660

Je ne vois pas ça seulement environnemental; je vois ça sur toutes les industries, que ce soit l'industrie touristique, que ce soit l'énergie, que ce soit – il faut qu'il y ait un plan de développement qui se fasse. Il faut qu'on soit intelligent, il faut qu'on apprenne à développer, à penser au développement pas par petits bouts, mais qu'on apprenne globalement à développer.

1665

Il faut qu'on se serve de ce qui s'est fait ailleurs, qu'ils ont fait des erreurs, et ils corrigent tranquillement. Nous autres, on peut voir ce qui s'est fait ailleurs, pourquoi pas s'en servir.

1670

Et apporter le tout dans un ensemble, je pense que ce serait plus québécois, parce que là, on a entendu monsieur de Greenpeace tout à l'heure qui suggère que ce soit un peu partout au Québec, il faudrait donc que ce soit au Québec dans son ensemble, mais que l'ensemble des industries soient rassemblées.

1675

Par exemple, si on rassemble un parc d'éoliennes à côté d'une aluminerie, on vient peut-être solutionner Alcoa. Il faudrait – vous comprenez l'idée? Que ça se fasse globalement, de façon intelligente et qu'on y pense avant, pas par petits bouts, comme ils sont en train de le faire.

1680

Lorsqu'ils nous ont dit, on va faire des éoliennes en Gaspésie, on va poser des éoliennes en Gaspésie, c'est beau, venez-vous-en, on n'a pas de problème avec ça, venez-vous-en, on va vous accueillir. Mais on vous accueille pas pour défaire les paysages, on vous accueille pour venir nous développer économiquement.

1685

Si ce qui existe déjà est défait, ça sert à quoi! On a déjà commencé à créer, on a déjà quelque chose, un potentiel, si on défait ce qui s'est déjà fait, on n'avance pas; on a changé quatre trente sous pour une piastre! C'est ça que je pense, on devrait avoir l'ensemble des industries qui se réunit, voir c'est quoi les besoins par région et là, on aurait besoin d'un parc

d'éoliennes là, on a besoin d'un parc là. Ça, c'est de façon intelligente, concertée, c'est pas l'industrie garrochée.

1690 Et par exemple, le mille mégawatts (1000 MW) dans un mégaparc à Murdochville peut être amplement suffisant, pour en faire un attrait touristique. Mais ça, c'est déjà le premier contrat. Pour l'ensemble des autres contrats, on peut le mettre ailleurs.

1695 Mais j'ai tenté d'apporter une solution, et non pas juste apporter un problème. C'est ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors on vous remercie infiniment, monsieur Bernatchez, de votre participation.

1700 Nous allons prendre une pause de dix (10) minutes, alors nous revenons à neuf heures vingt (9 h 20).

1705

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE
LES ENTREPRISES AGRICOLES ET FORESTIÈRES DE LA PÉNINSULE

1710

PAR LA PRÉSIDENTE:

Si vous voulez prendre place, nous allons recommencer.

1715

Bonsoir monsieur Berger.

PAR M. CLAUDE BERGER:

1720

Bonsoir. Donc je vais présenter ce mémoire au nom des Entreprises agricoles et forestières de la péninsule, siège social localisé à Gaspé. Donc pour faire un bref historique!

LECTURE DU MÉMOIRE, page 1.

FIN DE LA LECTURE, page 1, fin du deuxième paragraphe.

1725

Notre intérêt comme entreprise envers ce projet. Depuis quelques années, on a une problématique au niveau du domaine forestier, donc dans le but de diversifier nos activités, on a pris une nouvelle tangente, sans nécessairement délaisser les activités qu'on fait couramment.

1730

Parmi les problématiques qui nous ont amenés, comme entreprise, à vouloir diversifier nos champs de compétence, il y a évidemment la réduction des allocations de bois provenant de la forêt publique qui a comme incidence directe de réduire la possibilité des travaux qu'on peut faire, comme entreprise, en forêt privée et surtout en forêt publique.

1735

Bon an mal an, il est toujours difficile d'avoir une idée fixe sur les budgets qui sont dévolus à l'aménagement forestier, ces budgets sont souvent inconnus et instables d'une année à l'autre.

1740

Un autre facteur non négligeable est la problématique reliée à notre main-d'oeuvre; la relève en aménagement forestier est plutôt rare.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 1, deux tiers du 3^{ème} paragraphe, (Il est de plus en plus...)

FIN DE LA LECTURE, page 2, "Environnement", milieu du 2^{ème} paragraphe, (... etc.)

1745

Les promoteurs nous demandaient essentiellement de localiser tous ces endroits, tous ces sentiers, toutes ces infrastructures, tous ces chalets, pour être en mesure de savoir comment positionner les éoliennes au niveau du futur parc.

1750 Donc pour ces intervenants, nous savons que le promoteur a tenu à maintes reprises des rencontres, certaines dont nous avons participé, et séances d'information visant à connaître les préoccupations des gens par rapport au projet. Le projet a été continuellement adapté pour tenir compte de l'opinion et des préoccupations des gens en question.

1755 Dans un autre ordre d'idée, pour minimiser les surfaces à déboiser, le promoteur a tenu compte de la présence d'infrastructures routières actuelles et à venir pour les agencer avec son parc éolien. C'est notamment le cas au niveau de la forêt publique, sur le territoire du CAAF de la compagnie Cédrico.

1760 Le réseau routier qui était déjà planifié par cet industriel forestier là a été, pas adapté, a été tenu en compte par le promoteur pour établir son réseau routier. Donc nous, on pense que c'est une bonne chose, parce qu'il y aura moins de déboisement à cet endroit-là pour l'implantation du parc.

1765 D'un autre côté, les nouveaux chemins, ceux qui sont pas existants, qui seront mis en place, permettront l'intensification de certains travaux d'aménagement, comme de l'éclaircie précommerciale, commerciale, du reboisement ou d'autres travaux d'éducation de peuplements forestiers.

1770 Pour une entreprise comme la nôtre et les autres qui sont concurrentes, il est primordial d'avoir de bons accès au territoire pour réaliser les travaux de mise en valeur.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 2, "Environnement", troisième paragraphe.

1775 **FIN DE LA LECTURE, page 3, fin du mémoire.**

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1780

Merci, monsieur Berger.

Vous dites que vous avez quatre cents (400) actionnaires qui sont des propriétaires de boisé privé. Est-ce qu'il y a d'autres actionnaires?

1785

PAR M. CLAUDE BERGER:

1790 Non, la formule de groupement forestier, c'est essentiellement que chaque propriétaire qui fait partie du regroupement forestier est propriétaire évidemment d'un lot boisé, détient une action d'une valeur de dix dollars (10 \$) et a le droit de vote aux assemblées générales annuelles. A notamment le droit aussi de siéger s'il le veut sur le conseil d'administration de l'entreprise.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1795 C'est un peu comme une coopérative?

PAR M. CLAUDE BERGER:

1800 Oui, on pourrait dire, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1805 Et pour vous, j'aimerais vous entendre un peu en regard de la façon dont on procède pour l'appel d'offres qui serait probablement par invitation, est-ce que vous êtes satisfait de cette procédure-là, est-ce que vous trouvez qu'il y a de la place ou qu'il y a une garantie qu'on utilise les compagnies en région, en sous-traitance?

PAR M. CLAUDE BERGER:

1810 Évidemment, il y a pas de garantie. Nous, on espère que nos compétences vont être reconnues, on a travaillé énormément fort pour développer des liens avec ces gens-là, on espère qu'ils vont nous faire confiance.

1815 On pense être compétitif, on pense aussi qu'on est en mesure d'offrir, dans nos sphères d'activités, des prix compétitifs, étant donné qu'on est de la région. Donc on devrait en principe pas avoir à concurrencer sur des éléments comme des frais de séjour, de repas, ainsi de suite, parce qu'on est directement sur le territoire.

1820 Oui, on a confiance, mais c'est sûr qu'on a aucune garantie actuelle de contrat, que ce soit avec Cartier ou 3Ci pour leur phase 3 à Murdochville.

1825 Mais par contre, si la formule est par invitation, c'est sûr qu'on va y participer et puis on va se croiser les doigts, c'est tout ce que je peux répondre là-dessus, mais on a quand même – on peut pas être contre cette formule-là, on comprend très bien que c'est une business et puis que le promoteur va faire des choix qui vont peut-être l'amener à prendre les soumissionnaires les plus bas, mais pas nécessairement non plus.

1830 Il y a aussi des liens qui se sont tissés, et puis on pense que ces liens-là valent de quoi aussi. Mais on a confiance.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1835 Parce que c'est quand même des préoccupations qui ont été aussi présentées à Baie-des-Sables, au niveau des municipalités, des maires qui sont venus nous dire qu'ils aimeraient que l'entreprise locale soit favorisée.

Alors on parlait tout à l'heure, pour une gestion intégrée d'une table de concertation, est-ce que vous avez pensé ici vous regrouper, essayer d'avoir une meilleure force de frappe?

PAR M. CLAUDE BERGER:

1840

Je vous dirais qu'on a déjà eu des discussions avec une autre entreprise qui oeuvre dans le domaine éolien, pour peut-être former un genre de consortium, pour justement avoir une meilleure force de frappe, c'est des choses.

1845

Actuellement, on fait pas partie d'un consortium ou d'une table, c'est peut-être des choses qui pourraient être envisageables et puis je pense que comme entreprise, on est ouvert à cette option-là, si ça peut évidemment nous ouvrir des portes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1850

Je vous remercie beaucoup, monsieur Berger.

PAR M. CLAUDE BERGER:

1855

Bienvenu.

CLAUDEL FRANCOEUR

1860

PAR LA PRÉSIDENTE:

J'inviterais maintenant monsieur Claudel Francoeur.

1865

Bonsoir monsieur Francoeur.

PAR M. CLAUDEL FRANCOEUR:

1870

Bonsoir. Comme vous venez de le mentionner, mon nom est Claudel Francoeur, je suis ingénieur forestier et je possède près de deux cents hectares (200 ha) de boisé privé inclus dans le projet de parc éolien de l'Anse-à-Valleau, soit près de quinze pour cent (15 %) des petites propriétés privées.

1875

Plus précisément, je possède les lots 26, 28 ½, 29 et 30 du rang 1 du Canton de Sydenham. C'est situé tout près du lac de Fame Point.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 1, "Le projet de parc..."

FIN DE LA LECTURE, fin du mémoire.

1880

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci, monsieur Francoeur.

1885

J'essaie, sur une carte, de localiser vos terrains. Vous êtes au nord de la 132?

PAR M. CLAUDEL FRANCOEUR:

Oui, effectivement.

1890

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous avez une éolienne, si je comprends bien, l'éolienne 14, sur votre terrain?

1895

PAR M. CLAUDEL FRANCOEUR:

Non, c'est plus du côté ouest.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1900

C'est plus du côté ouest.

Ce que j'aimerais, si vous pouviez indiquer sur cette carte de lots, à madame Méthot, quand vous aurez fini de votre présentation, à l'arrière, nous indiquer où exactement votre terrain se situe.

1905

Je pense que le Sentier international des Appalaches passe sur votre terrain?

PAR M. CLAUDEL FRANCOEUR:

1910

Il longe à peu près sur environ un point cinq kilomètre (1,5 km) ma propriété.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1915

C'est ça. Nous, on veut des données précises, alors j'apprécierais beaucoup si vous pouviez, après, prendre cette carte et indiquer exactement où sont vos terrains.

L'autre point, c'est en première page, vous parlez des impacts potentiels sur la faune et on va utiliser votre expertise en tant qu'ingénieur forestier, j'aimerais que vous nous expliquiez un petit peu, quand vous dites que finalement, ce serait une bonne chose, que la grande faune, en fait, va bénéficier des travaux de déboisement effectués.

1920

Est-ce que vous pourriez élaborer un peu plus sur ça, s'il vous plaît.

PAR M. CLAUDEL FRANCOEUR:

1925

Oui. Par expérience, lorsqu'on fait des travaux sylvicoles, c'est sûr par exemple dans une sapinière qui a cinquante (50) ans, qui mesure douze mètres (12 m) de haut, la nourriture, la végétation est pas accessible à ces gibiers-là.

1930

Donc lorsqu'on fait de la coupe et puis on ramène ça à une hauteur plus acceptable, bien, toute la régénération, c'est des essences qui sont consommées par ces cervidés-là. Ça fait qu'à ce niveau-là, c'est généralement bénéfique.

1935

Et puis on s'en rend compte, en Gaspésie, il y a eu des gros efforts de mis sur l'original, pour essayer d'augmenter le cheptel, mais on se rend compte aussi c'est à cause que c'est des coupes forestières qui sont faites qui créent, ça crée presque des réservoirs d'originaux, c'est beaucoup de nourriture et puis c'est bénéfique à ces animaux-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1940

Mais ici, on fait du déboisement pour installer des éoliennes et créer des chemins, alors finalement, il y aura pas des repousses, là, ou presque pas.

PAR M. CLAUDEL FRANCOEUR:

1945

Bien, il va y avoir des repousses disons dans les côtés des chemins. C'est ça, il va peut-être y avoir juste l'emprise du chemin, la surface va peut-être être déboisée de quinze mètres (15 m), mais peut-être juste sept mètres (7 m), la moitié de ça qui va être en chemin carrossable. Les côtés, la végétation va se réinstaller, et puis elle est souvent utilisée par les originaux et les chevreuils.

1950

On le voit régulièrement, en bord de route, lorsqu'on traverse des parcs, on voit souvent de ces gibiers-là.

1955

PAR LA PRÉSIDENTE:

Intéressant, d'accord.

1960

J'aimerais préciser avec vous si au niveau du Sentier international des Appalaches, pour vous, comme ce sentier passe le long de votre propriété, vous avez donc accepté j'imagine que ce sentier passe là, donc pour vous, vous voulez conserver finalement l'usage complet de vos domaines privés, c'est ça qu'on comprend bien.

1965 Donc vous voulez pas que quelqu'un d'autre intervienne pour vous empêcher, d'une certaine façon, s'il y a une zone tampon, vous pourrez plus construire ou avoir l'usufruit de ces terrains-là, c'est ça?

PAR M. CLAUDEL FRANCOEUR:

1970 C'est exactement ça. Moi, c'est à titre gratuit que je les laisse circuler sur ma propriété, mais je voudrais pas que d'un autre côté, si j'ai un lot qui mesure trois cents mètres (300 m) et qu'on applique une zone tampon de deux cents mètres (200 m), que moi je sois privé de redevances à cause de ça.

1975 Ce serait de m'autopénaliser, c'est un peu paradoxal.

1980 Et puis j'entends souvent, tout à l'heure il y a un monsieur de la Fédération de la faune qui disait qu'il voulait avoir des revenus pour restaurer des sites, le Sentier des Appalaches, je crois, a conclu une entente de quinze mille dollars (15 000 \$) avec Cartier énergie, mais c'est un peu sur le dos des propriétaires.

 C'est des propriétaires qui vont être peut-être privés de redevances, tandis que le Sentier, lui, va avoir des revenus de Cartier énergie.

1985 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

 Mais vous, est-ce que vous accepteriez qu'il y ait une zone tampon si on vous compensait?

1990 **PAR M. CLAUDEL FRANCOEUR:**

 Oui, s'il y avait compensation, ça pourrait être positif.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1995 D'accord.

2000 Quand vous parlez que vous voulez pas qu'il y ait une autre configuration d'éoliennes, vous avez constaté sûrement d'après les documents qu'il y en a eu une suite à la période de consultation du BAPE, en avril, il y a eu une nouvelle reconfiguration.

 Cette reconfiguration-là, celle-là, vous l'acceptez. Mais là, vous voulez plus que ça bouge, c'est ça?

2005 **PAR M. CLAUDEL FRANCOEUR:**

C'est effectivement ça C'est sûr qu'à un moment donné, ils sont obligés d'en déplacer, le promoteur aura pas le choix.

2010 Mais moi, ce que je me rends compte, si je regarde la première configuration, j'avais une éolienne qui était près du lac de Fame Point; suite à des revendications des propriétaires, de mes voisins, elle a été déplacée. C'est pour ça que je fais référence aux droits de propriété.

2015 À un moment donné, chez nous, on peut avoir le droit de l'utiliser et d'installer ce qu'on veut, et puis on respecte aussi les voisins qui font la même chose de leur côté.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2020 Donc si je comprends bien, c'est en reconfigurant le site au nord de la 132, vous, vous avez l'éolienne beaucoup plus près de chez vous, c'est ça?

PAR M. CLAUDEL FRANCOEUR:

2025 Non, c'est pas ça du tout. C'est que dans la première configuration, moi j'ai perdu une éolienne. Dans la nouvelle configuration, j'en ai je pense deux (2), je voudrais pas en perdre encore.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2030 D'accord.

Monsieur Samak.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

2035 Oui, merci beaucoup pour la présentation.

À ma connaissance, les contrats superficiaires sont déjà signés.

2040 **PAR M. CLAUDEL FRANCOEUR:**

Il y a des options qui sont signées. Les contrats en bonne et due forme vont venir par la suite.

2045 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Ah d'accord.

2050

Donc vous parlez maintenant que l'idée que l'initiateur du projet renonce définitivement au recours, à l'article en question du Code civil, vous voulez que ça paraisse dans le contrat définitif qui reste à être signé.

PAR M. CLAUDEL FRANCOEUR:

2055

C'est exact.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

D'accord, je comprends, merci.

2060

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors on vous remercie beaucoup, monsieur Francoeur, de votre participation.

2065

GROUPE OHMÉGA

PAR LA PRÉSIDENTE:

2070

J'inviterais maintenant monsieur Christian Vézina, du Groupe Ohméga.

Bonsoir monsieur Vézina.

PAR M. CHRISTIAN VÉZINA:

2075

Bonsoir madame la Présidente, madame la Commissaire, monsieur le Commissaire, gens du public.

2080

Je vais débiter en dressant un portrait rapide. Le Groupe Ohméga est une société multidisciplinaire qui a été fondée en 1982 par monsieur Évangéliste Bourdages, qui est également l'auteur du document que je présente ce soir.

2085

La compagnie offre des produits et services reliés au domaine de l'énergie éolienne. Elle compte aujourd'hui près de quarante (40) employés, dont sept (7) ingénieurs, et sa masse salariale en 2004 a atteint un point deux million de dollars (1,2 M\$).

LECTURE DU MÉMOIRE, page 2, deuxième paragraphe.

2090

FIN DE LA LECTURE, fin du mémoire, page 7.

Alors je vous remercie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2095 Merci, monsieur Vézina.

J'aimerais d'abord vérifier avec vous une donnée que vous nous présentez à la page 5, le quatrième paragraphe, quand vous dites:

2100 "Des retombées récurrentes annuelles directes de l'ordre de sept cent mille dollars (700 000 \$)".

Est-ce qu'on peut avoir la source de cette information-là? Parce que nous, les données qu'on avait dans un des documents du promoteur sont différentes.

2105

PAR M. CHRISTIAN VÉZINA:

En fait, cette donnée mathématique là provient de monsieur Bourdages, qui pouvait pas être ici ce soir.

2110

Je pourrais tenter d'obtenir la réponse et vous la retransmettre par la suite.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2115 Oui. Ce serait de vérifier, dans le PR3.3, le document PR3.3, page 27, on donne sept cent cinquante mille dollars (750 000 \$) en biens et services et cinq cent mille (500 000 \$) pour la main-d'oeuvre, donc c'est un million deux cent cinquante mille dollars (1 250 000 \$).

Si on pouvait avoir la source de l'information.

2120

PAR M. CHRISTIAN VÉZINA:

2125 En fait, avec les chiffres que vous me donnez, nos chiffres sont peut-être pas les plus récents, je crois que ces données-là ont été présentées il y a quelques jours à Baie-des-Sables, si je me trompe pas. J'ai cru voir ça passer dans les journaux tout récemment. Notre mémoire a été écrit peut-être avant ça.

Mais le sept cent mille (700 000 \$), vous parliez du sept cent cinquante (750 000 \$), je ne crois pas qu'on incluait dans nos chiffres la partie main-d'oeuvre, qui serait tout de même des retombées indirectes, à ce moment-ci.

2130

Nous vérifierons ces données et nous vous transmettrons la réponse.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2135

Merci.

Monsieur Samak.

2140 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Juste par curiosité, les débuts de Ohméga étaient dans la télémétrie et vous l'avez par la suite étendue à l'anémométrie, c'est bien ça?

2145 **PAR M. CHRISTIAN VÉZINA:**

L'anémométrie, c'est bien ça.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

2150

Et quand vous dites, c'est finalement de transmettre les données en direct des mesurages du vent, soit par satellite, soit par...

PAR M. CHRISTIAN VÉZINA:

2155

Soit par cellulaire, c'est bien ça.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

2160

Je vois.

Et actuellement donc, vous êtes en train d'offrir des services de la même nature en Gaspésie parce qu'il y a des projets d'exploration de potentiel éolien dans lesquels vous êtes impliqués pour fournir les appareils de mesurage?

2165

PAR M. CHRISTIAN VÉZINA:

C'est bien ça. Le Groupe Ohméga est manufacturier d'équipement de collecte de données, effectivement.

2170

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

D'accord, merci.

2175 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Quand vous dites que vous êtes fiers de votre nouvelle tour de mesure, est-ce qu'elles sont déjà installées ici, est-ce que c'est ces tours-là qu'on a utilisées pour les mesures de vent?

2180 **PAR M. CHRISTIAN VÉZINA:**

En fait, les tours qui ont été utilisées pour les mesures de vent dans les projets actuels étaient des tours de soixante mètres (60 m); la quatre-vingts mètres (80 m) est une innovation que le Groupe Ohméga a présentée à Denver cette année.

2185

Présentement, c'est la première tour tubulaire de quatre-vingts mètres (80 m). Le terme anglais, vous m'excuserez, donc érigible sur le terrain sans besoin de grue, sans fondation spécifique.

2190

En fait, c'est une tour qui s'adapte très bien à la prospection éolienne, où on ne veut pas déranger l'environnement tant qu'on n'est pas certain que le gisement est bon. Alors ces tours-là ont l'avantage d'avoir un impact minime sur l'environnement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2195

Mais il y en a aucune en ce moment en Gaspésie?

PAR M. CHRISTIAN VÉZINA:

2200

Les tours de quatre-vingts mètres (80 m), non, c'est tout nouveau; il y a des soixante mètres (60 m), en Gaspésie. Quatre-vingts mètres (80 m) vient d'être introduit.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2205

Monsieur Samak.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

2210

Ça s'érige comment, là? Si c'est pas un secret professionnel.

PAR M. CHRISTIAN VÉZINA:

2215

Non, c'est absolument pas un secret. On appelle ça, le principe, en fait c'est inspiré des Égyptiens, on se permet de le dire, c'est le principe de la "gym pole", terme anglais, où on se sert d'un plus petit mât et on utilise ce mât-là pour faire pivoter la tour en position verticale. Assez impressionnant.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

2220 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2225 Madame MBatika.

PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:

 À la page 4, vous parliez de la conception du produit adapté à notre climat robuste.

2230 À part les tours de mesure, est-ce qu'il y a d'autres produits que vous avez développés?

PAR M. CHRISTIAN VÉZINA:

2235 Oui. En fait, il y a la tour de mesure de vent qui est présentement la plus résistante sur le marché, au niveau des accumulations de glace, les forces de vent.

 Au niveau de la température, évidemment en Gaspésie, on subit aussi le climat du Québec, donc de très froides températures. Nos équipements sont fabriqués pour résister à des froids jusqu'à moins cinquante degrés Celsius (-50° C), sans nécessité de chauffage extérieur.

2240 Parce qu'il est très important, si on se dit qu'on fait de la mesure de vent dans des zones où il y a présentement aucune infrastructure, donc il y a pas de ligne électrique et il y a pas de ligne téléphonique, alors il faut soit utiliser le satellite ou le cellulaire, et l'alimentation doit être à l'énergie solaire.

2245 Alors s'il fallait en plus chauffer les équipements de mesure, ça deviendrait prohibitif, au niveau financier, on parlerait de plusieurs dizaines de milliers de dollars en système d'énergie solaire, alors qu'ayant des équipements comme celui fabriqué par le Groupe Ohméga, on peut se débrouiller avec un petit panneau solaire de trente-cinq watts (35 W) seulement, ce qui est en soi une innovation également.

2250 **PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

2255 Je vous remercie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

 Alors merci, monsieur Vézina, de votre participation.

2260

MARC CARON

PAR LA PRÉSIDENTE:

2265 J'inviterais maintenant monsieur Caron à venir faire sa présentation.

Bonsoir monsieur Caron.

PAR M. MARC CARON:

2270 Bonsoir madame la Présidente, bonsoir madame la Commissaire, bonsoir monsieur le Commissaire.

2275 Mon nom, Marc Caron, j'interviens en tant que citoyen, entrepreneur général en distribution d'énergie aérienne et souterraine. Je suis membre de l'organisme Agenda Estrant 21.

2280 Je m'intéresse à l'énergie éolienne depuis quelque temps, une dizaine d'années, environ, parce que c'est une des meilleures opportunités de revenus stables à long terme pour les collectivités concernées reconnues pour les plus pauvres par Statistique Canada.

2285 Pour la question d'environnement, du côté de l'impact visuel, c'est minime pour l'Anse-à-Valleau. L'impact sonore, du côté de l'environnement, c'est minime pour les villages en périphérie, même le village d'Anse-à-Valleau.

Ça ne peut être comparé aux problèmes qui sont rencontrés présentement en Nouvelle-Écosse, car la distance est beaucoup plus grande que les installations Nouvelle-Écosse, près des résidences.

2290 Pour ce qui est de l'impact environnement du côté de la faune, il est certain qu'on ne peut pas tirer de conclusions à partir d'études sur les bovins pour les grands cervidés. Attends un peu, j'ai oublié quelque chose ici.

2295 En ce qui en vient à la qualité de vie des collectivités où l'implantation se fera telle que proposée, je ne vois pas d'influence significative prévisible à court terme, ni à moyen terme. Mais à long terme, il y a des possibilités.

2300 L'option proposée est-elle la solution qui aurait le moins d'impact négatif sur le milieu. Dans l'option environnementale, il y a quelques chalets qui sont perdants, au point de vue paysage et au point de vue sonore, dans la protection du gibier.

Mais pour la protection du gibier sur le territoire donné, il y aurait une mesure d'atténuation qui serait des barrières magnétiques qui existent, sur le même principe qui est fait

2305 en Norvège pour les poissons, qui pourraient garder quand même, même si l'effet sonore dérange les grands cervidés, pourraient les forcer à rester à l'intérieur d'un territoire donné.

Et puis accentuer un peu l'étude avec des moyens modernes, pour savoir le comportement de ces grands cervidés.

2310 Dans l'option création d'emplois, en immobilisation, l'immobilisation, l'administration et la construction, les emplois reliés directement à la construction et les emplois indirects, la pratique dans le domaine de la construction, les personnes morales, là, il y a des ententes pour la mobilité de la main-d'oeuvre à l'intérieur de la province.

2315 Bon, ce qui se produit généralement pour la mobilité de la main-d'oeuvre, c'est qu'avant le début des travaux, les échéances sont toujours prévues quand même à moyen terme, je veux dire à court et moyen termes, c'est que les ouvriers donnent une adresse dans la région concernée, ça fait que ça l'a pour effet de gonfler le bassin et ça n'ouvre pas de possibilité, c'est difficile d'ouvrir des possibilités aux gens qui pourraient se qualifier pour ces emplois-là, dans le
2320 domaine de la construction.

Et puis pour ce qui est de l'exploitation, l'exploitation de ces parcs-là, c'est des emplois spécialisés. Il y a les garanties du manufacturier qui sont de cinq (5) ans, c'est le manufacturier qui s'occupe de l'exploitation de ces parcs-là pour les cinq (5) premières années. Ça fait que ça
2325 remet les emplois, les promesses à plus tard.

Dans ce qui s'est passé dans les autres parcs, ce qu'on voit des prévisions de données d'emplois pour les trois (3) autres parcs ne se sont pas concrétisées. Et du côté administratif, depuis 1998, les impôts des contribuables ont servi à la filière éolienne. En 98, le projet Le
2330 Nordais a été financé à cent dix millions (110 M\$); en 2002, le projet de Renard a été subventionné à quatre millions (4 M\$); 2003 à 2005, le projet de mont Miller-mont Copper a été subventionné à cent quatre-vingts millions (180 M\$). Il y a eu d'autres subventions qui ont été fournies au domaine éolien pour son développement.

2335 Bon, dans ce qui est des négociations des promoteurs pour les futurs sites, avec les propriétaires privés, il y a eu une cohue qui s'est installée à l'été 2004, il y a une source du journal Le Phare, volume numéro 12, numéro 6, d'août 2004; je vais me dispenser de le lire, mais je vais le fournir à la Commission.

2340 Il y a une question qu'ils posaient: selon vous, y a-t-il des éléments de ce projet qui devraient être modifiés. Oui, dans l'implantation des immobilisations, il y aurait l'enfouissement des fils électriques, des lignes électriques.

2345 En environnement, sur l'effet sonore, d'approfondir l'étude avec des techniques modernes, surtout pour le grand cervidé dans les zones concernées.

2350 Du côté administratif, il y aurait à voir à créer une table pour négocier une formule qui pourrait satisfaire les propriétaires privés, la communauté en général sur des redevances, pour permettre d'harmoniser cette énergie dans un développement durable. Cette table pourrait proposer une solution qui pourrait satisfaire démocratiquement tout en se servant de notre démocratie, ici, en Amérique. Surtout au Canada, on est reconnu pour avoir une des meilleures démocraties au monde. Faire trancher par la population.

2355 Dans ma dernière suggestion, il y aurait, pour établir des redevances avec le promoteur ou les autres promoteurs à venir, il y aurait de créer une société coopérative par MRC concernée mais aussi dans son ensemble. Le but, ce serait pour un partage équitable de l'exploitation de cette source d'énergie tout en sauvegardant nos foyers et nos droits.

2360 Il y a une anecdote que je veux laisser à la Commission, c'est que l'honorable Premier Ministre du Canada, monsieur Paul Martin, a promis de nous aider de façon tangible, lors de la dernière élection.

C'est tout pour moi.

2365 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et je reprends votre dernier mot, est-ce que vous considérez qu'il vous a aidés d'une façon tangible?

2370 **PAR M. MARC CARON:**

2375 Présentement, non, mais on est présentement à créer – moi, je dis qu'il y a eu des débuts dans les années, la filière éolienne, ça avance bien dans la question de technique, question de rentabilité, question de possibilités pour harmoniser avec l'ensemble de la population existante et puis celle qui va venir. On est seulement de passage sur cette planète, nous autres, il y en a d'autres en arrière de nous autres. D'harmoniser ça ensemble.

2380 Je suis assuré qu'il y a moyen, avec le système démocratique, de trouver une solution pour que ça se fasse.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors merci de votre présentation.

2385 Vous allez déposer l'article, Le Phare?

PAR M. MARC CARON:

Oui.

2390 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

2395 J'aimerais vous entendre parler un petit peu plus sur votre idée de créer une société coopérative. Quand vous dites, pour couvrir l'ensemble, vous voulez dire pour couvrir l'ensemble d'une MRC ou l'ensemble de la Gaspésie?

PAR M. MARC CARON:

2400 L'ensemble des MRC concernées.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2405 Et pourriez-vous expliquer un petit peu plus votre idée, s'il vous plaît.

PAR M. MARC CARON:

2410 Mon idée, c'est qu'il faut fonctionner avec un partenariat public-privé, mais tout en ayant un regard sur le public concerné. Si on s'étend à la grandeur de la province, c'est ici que ça s'implante.

2415 Et puis moi, ce que je verrais, se servir des MRC, qui se trouvent, elles sont là pour gérer notre avoir du territoire, à travers tous nos paliers de gouvernement, pour essayer de trouver un moyen de redevances à partir des bénéfiques, tout en assurant la survie, la rentabilité du développement éolien, de cette énergie, et puis tout en satisfaisant les demandes de la population, de tout le monde, d'atténuer ça par le système démocratique.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2420 Si je comprends bien, vous voyez ça un peu comme un gestionnaire, mais vous pensez pas à un partenariat où une MRC pourrait s'associer avec un privé?

PAR M. MARC CARON:

2425 Oui, oui, je pense au partenariat.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2430 Pas simplement en termes de gestion?

PAR M. MARC CARON:

Je laisserais la gestion de l'exploitation au secteur privé, mais surveillé – un peu comme Hydro-Québec. L'Hydro-Québec a un petit morceau, là, un petit morceau.

2435

On sait, nos gouvernements se plaignent, à toutes les fois qu'il en arrive un nouveau, ils sont de plus en plus pauvres. Bien, si notre petit gouvernement local a des sources de revenus pour assurer les services à sa population, bien, chapeau. On est assuré de finir nos jours en paix.

2440

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Samak.

2445

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

Oui, monsieur Caron, pendant la deuxième phase de l'audience qu'on vient de terminer à Baie-des-Sables, les municipalités ont présenté en détail, en fait, l'entente qu'ils venaient de signer avec l'administrateur du projet, et l'entente serait dûment signée je crois le 4 juillet, si je me trompe pas, 4 ou 5, avez-vous lu les détails de cette entente qui est publiée dans Le Soleil?

2450

PAR M. MARC CARON:

Non.

2455

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

Ah, d'accord.

2460

PAR M. MARC CARON:

Non.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

2465

Je voulais juste demander, si vous l'avez lue, ce que vous pensez de cette entente comme forme de partenariat où il y a effectivement des redevances qui seront versées sur la durée du projet, pour les municipalités.

2470

PAR M. MARC CARON:

Je vais en prendre connaissance, mais j'en avais pas pris connaissance.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

2475

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2480

J'aimerais que vous me parliez un petit peu sur le point que vous avez soulevé en regard de la mobilité de la main-d'oeuvre.

2485

Quand vous dites que la construction des éoliennes, ça demande une main-d'oeuvre spécialisée, est-ce que vous voulez dire qu'il faudrait pas s'attendre à ce qu'on la trouve en région ou elle existe en région?

PAR M. MARC CARON:

2490

Elle existe pas beaucoup en région, il y en a pas beaucoup en région. C'est vraiment – il y a la partie civile, la partie des travaux civils, ça existe en région. La partie des travaux érection, un peu, un peu mais pas assez pour combler les besoins.

2495

C'est un projet avec Cartier qui est échelonné sur six (6) ans, c'est du moyen terme, là. Et puis la pratique, dans le domaine de la construction, pour les grands chantiers, c'est la mobilité de la main-d'oeuvre, et puis les entreprises, elles font suivre leur personnel. Ça fait qu'il l'avertit deux-trois (2-3) mois d'avance, es-tu intéressé à venir sur ce projet-là, c'est normal de garder une main-d'oeuvre. Une compagnie, elle traîne son staff avec elle, ils sont habitués à travailler ensemble et maintenir une production.

2500

Ça fait partie du marché. Mais ça fausse les données pour le secteur concerné.

Nous autres, notre secteur concerné, l'Office de la construction, pour la région de la Gaspésie, ça commence à Rivière-Ouelle, ça descend tout le Bas-Saint-Laurent, Gaspésie.

2505

Et puis il y a aussi, il y a la disponibilité de la main-d'oeuvre dans le territoire concerné, il faut pas se cacher qu'on a une population âgée; la main-d'oeuvre disponible, c'est du retraité, c'est des services que les gens ont besoin.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2510

Merci monsieur Caron de votre intervention.

PAR M. MARC CARON:

2515

Merci.

CLUB DES AÎNÉS PAUL-BERNARD INC.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2520

J'inviterais maintenant madame Anne-Marie Denis, du Club des aînés, s'il vous plaît.

Bonsoir madame Denis.

2525

PAR Mme ANNE-MARIE DENIS:

Bonsoir madame. En l'absence de monsieur Jean-Paul Dupuis, le président, on m'a demandé de faire la lecture du petit document.

2530

LECTURE DU MÉMOIRE

FIN DE LA LECTURE, fin du mémoire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2535

Merci madame Denis.

2540

Vous avez entendu ce soir quelques opinions exprimées par des gens qui aimeraient avoir une gestion plus intégrée du développement de l'éolien en Gaspésie, alors je me demandais, pour vous, est-ce que vous pensez avoir fait une réflexion en rapport de création de parcs éoliens qui pourraient être ou bien concentrés, comme on l'a suggéré, dans un endroit, ou bien dispersés le long de la côte.

2545

Est-ce que vous avez pensé à ça?

PAR Mme ANNE-MARIE DENIS:

2550

C'est sûr que les personnes, on représente à peu près cent quatre-vingts (180) membres, ils ont pas tous été consultés. C'est sûr qu'on est d'accord avec un parc, le parc éolien de l'Anse-à-Valleau, on est d'accord, mais toujours dans le respect aussi.

2555

C'est sûr que s'il y a d'autres implantations de parcs, on voudrait qu'ils soient faits dans le respect de l'environnement et puis qu'ils respectent aussi – je pense que la madame, la première intervenante qui est venue, là, elle a soulevé des questions, je pense que ce sont de bons chiens de garde pour voir à ce que ce soit bien fait, et on pense que vous allez bien le faire aussi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors merci beaucoup, madame Denis.

2560

PIERRE ROBERGE

PAR LA PRÉSIDENTE:

J'inviterais maintenant monsieur Pierre Roberge.

2565

Bonsoir monsieur Roberge.

PAR M. PIERRE ROBERGE:

2570

Je viens ici, normalement j'aurais peut-être pas le droit de parler ici, mais je viens ici pour mentionner une lacune au niveau du BAPE, que je pense que vous avez déjà pu constater à Murdochville, je viens de Mont-Louis, j'ai fait une demande le mois passé, c'est-à-dire au début du mois de consultation publique au maire.

2575

On a été balayé du revers de la main, on a ri de nous autres parce qu'à ce qu'il semble, il y a pas besoin d'avoir de consultation publique là avant 2008. Par contre, les travaux sont commencés, il y a deux (2) parcs d'éoliennes, deux (2) compagnies différentes, qui va se faire sur les plateaux des Chics-Chocs qui sont, comme en parlait monsieur le chasseur tout à l'heure, des endroits très très riches, et puis les travaux sont commencés.

2580

On parle, il y a pas moyen de rien savoir. Seulement qu'il y a une entente qui a été faite au niveau des redevances et ça, ça a été confirmé par le maire, de mille dollars par kilowatt (1000 \$/kW), qui va être volontaire et, comment on appelle ça, volontaire ou bénévole. Ce sera pas dans le contrat mais les compagnies garantissent mille dollars (1000 \$) volontaires.

2585

Mais on sait pas comment d'éoliennes qui vont être installées, comment ça va prendre de superficie, on demande pas l'avis à la population.

2590

J'ai une demande, ici, moi, que j'ai fait signer par plusieurs personnes, que j'ai donnée au maire, et puis il en a pas fait mention, et quand je suis allé à la réunion municipale, on m'a pas laissé parler, on m'a balayé du revers de la main.

2595

Je crois que les travaux vont être commencés, j'ai entendu parler, parce que c'est très difficile de savoir quelque chose, mais qu'il y en a au moins cinq (5) qui vont être installées, en attendant 2008 où il y en aurait peut-être cent (100) autres qui vont arriver.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2600

Vous voulez dire des éoliennes?

PAR M. PIERRE ROBERGE:

Des éoliennes, oui. Cinq (5) éoliennes qu'on a parlé qu'ils installeraient soit cet été ou au début de l'hiver. Sans consulter le public.

2605

Ce que je comprends pas, moi, c'est qu'on n'a pas le droit vraiment à une consultation, probablement qu'ils ont fait comme à Murdochville, je le sais pas, il y a eu un morcelage pour pouvoir éviter d'avoir à rencontrer le BAPE.

2610

Je le sais pas trop comment faire par rapport à cette situation-là, il est certain que je vas refaire une demande de consultation au maire le mois prochain, avec plus de signatures. Mais on se sent un peu tout seul dans tout ça.

2615

Ça fait que quand je vois qu'il y a des consultations à Baie-des-Sables, qu'il y en a ici, et puis qu'à Mont-Louis, c'est prévu qu'il va y en avoir au moins cent (100), et puis des fois, ils jouent entre cent cinquante (150), peut-être deux cents (200), mais pas avant 2008, ils ont pas besoin de consultation publique, mais les travaux, ils ont déjà signé les papiers, il y a déjà des contracteurs qui viennent de Québec pour commencer à ouvrir des chemins, et puis il est prévu d'installer déjà quelques éoliennes.

2620

Si la population en veut pas, pourquoi est-ce qu'ils font tout cela, et pourquoi est-ce qu'on n'a pas notre mot à dire là-dedans. Parce que c'est prévu qu'il va y avoir des parcs d'éoliennes là, mais on demande pas l'avis à personne, on signe des papiers, on passe des accords, et puis on n'est pas consulté.

2625

Et puis moi, j'ai demandé une consultation, je vais en redemander une à la fin du mois au prochain conseil encore, avec plus de signatures, plus de monde qui va y aller, mais ce que j'ai compris ici ce soir, c'est que comme il a morcelé tout ça, c'est deux (2) compagnies différentes, c'est dans la même municipalité mais c'est deux (2) compagnies différentes, deux (2) morceaux, comme il en installe juste cinq (5) la première année, il est pas tenu de vous rendre compte de quoi que ce soit, ni à la population.

2630

C'est une lacune que je venais mentionner comme ça, ici.

2635

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça, vous venez de la municipalité de Mont-Louis?

2640

PAR M. PIERRE ROBERGE:

Oui. Mont-Louis, la municipalité de Mont-Louis comprend Anse-Pleureuse et Gros-Morne. C'est trois (3) petits villages un près de l'autre. C'est prévu qu'ils veulent en installer entre Mont-Louis et Anse-Pleureuse, entre Anse-Pleureuse et Gros-Morne.

2645 Et puis ils ont fait une consultation à Mont-Saint-Pierre, où il y a du vol libre, là eux ont eu droit à une consultation, ils en ont pas voulu. Ça fait que les maires ont pas investi là-dedans.

2650 Chez nous, on n'a pas le droit de consultation, mais pourtant, ils signent des accords et les travaux commencent. Parce que c'est des petits morcelages, il y a pas assez de kilowatts ou je sais pas trop, il y a des jeux, il y a des techniques là-dedans, mais je sais qu'il s'est passé quelque chose de semblable à Murdochville au tout début, ils ont été installer des éoliennes au bout au bout complètement, pour que quand ça vient pour les autres, le chemin est déjà fait jusqu'au bout.

2655 On les installe et là, la population, elle en a déjà cinq (5), quand même qu'elle dirait non, il y en a déjà cinq (5), bien là, on peut en mettre plus. Je comprends pas.

2660 Ça fait que pour moi, à mon avis, je sais pas si c'est une lacune, mais on aimerait ça, à Mont-Louis, avoir des renseignements, justement, être plus éclairés. Toute la population commence à se poser des questions.

Oui, il y a le côté, quand on nous parle de mille dollars par kilowatt (1000 \$/kW) volontaire, je m'excuse, un enfant d'école apprend ça que ça vaut pas grand-chose, surtout quand c'est pas signé sur un contrat.

2665 Par contre, on donne des OK aux compagnies pour commencer à ouvrir des chemins, et puis commencer à installer des éoliennes, peut-être pas les cent (100), mais on commence à en installer quelques-unes, et puis on n'a pas notre mot à dire, et puis on n'est même pas consulté.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2670 En fait ce qui arrive, je peux vous expliquer en partie, là, ce qui arrive, c'est qu'il y a une liste de projets qui doivent passer par la procédure québécoise d'évaluation des impacts, et il y a un minimum, vous aviez raison tout à l'heure quand vous avez mentionné que ça dépend de la grosseur, j'oublie exactement mais c'est au moins cinquante mégawatts (50 MW), donc si vous avez cinq (5) éoliennes, ça rencontre pas ce critère-là, donc ça passe pas par le BAPE, ça c'est évident.

2680 D'abord, il doit y avoir un projet plus gros que cinquante mégawatts (50 MW), il doit y avoir une étude d'impact qui doit être préparée, qui doit être soumise au ministère de l'Environnement, et le ministre demande alors de déposer les documents en période d'information et durant cette période de quarante-cinq (45) jours, les gens peuvent faire une demande d'audience.

2685 Et quand il y a une demande d'audience, le ministre a le privilège d'accorder un mandat d'audience, c'est ce qui est arrivé dans le cas de Baie-des-Sables, d'Anse-à-Valleau et aussi de Murdochville, troisième phase.

2690 Et c'est certain que pour nous, on peut pas vous aider au niveau des cinq (5) éoliennes. Pour obtenir de l'information, la procédure du Bureau d'audiences publiques est transparente, tout doit être déposé publiquement, transcriptions, mémoires, etc., ce qui n'est pas le cas quand c'est en dehors de la procédure.

2695 Vous pourriez peut-être téléphoner au ministère de l'Environnement, dépendamment de la grosseur de ce qui s'en vient, il y a une possibilité je pense d'avoir à émettre peut-être certains permis. Mais je peux pas vous garantir de l'information au niveau des projets que vous pourriez obtenir.

Parce que la procédure québécoise est publique seulement durant la phase qui regarde le mandat du BAPE.

2700 **PAR M. PIERRE ROBERGE:**

2705 Mais c'est justement, c'est ce que je vous disais, est-ce qu'il y a pas une lacune à ce moment-là quelque part. Ce qui permet quand même à des compagnies comme ça de commencer à s'installer, d'ouvrir des chemins sans demander de consultation publique.

2710 Quand on sait très bien que le but principal, c'est pas d'installer cinq (5) éoliennes, c'est d'en mettre cent (100). En tout cas, ils les ont morcelées, ils les morcellent, un peu comme ils ont fait, il y a eu un morcelage qui s'est fait à Murdochville, ils font la même chose présentement à Mont-Louis, et on se sent démuni face à ça.

2715 Ça fait que oui, c'est certain qu'on va refaire une pétition, on va aller voir le maire, on va aller voir l'Environnement, mais on sent que c'est très difficile de savoir quelque chose sur quoi que ce soit, et puis de toute façon, je pense qu'il est pas lié à la population, au sens qu'il peut prendre des décisions sans l'avis de la population, cause justement, je sais pas, moi, cinquante kilowatts (50 kW) comme on disait ou certains règlements.

2720 Mais le but principal, c'est quand même d'installer cent (100) éoliennes, c'est pas juste cinq (5). Mais en en installant cinq (5), et en commençant à faire des chemins déjà partout, en prévoyant que sur le long du chemin, ils vont en installer d'autres, je sais pas si on appelle ça un conflit d'intérêts, je sais pas comment appeler ça, mais...

PAR LA PRÉSIDENTE:

2725 En fait, on a porté à notre attention, à Baie-des-Sables aussi, qu'il y avait de la prospection qui se faisait dans la région. Donc pour nous, c'est important aussi d'être au courant, je pense qu'on va en tenir compte, et finalement, ça se rapproche aussi des demandes des gens ici, à Baie-des-Sables et Anse-à-Valleau, d'avoir un cadre de développement avec des normes qui seraient les mêmes pour tout le monde.

2730 **PAR M. PIERRE ROBERGE:**

Oui, oui, absolument. Mais là, en attendant, nous autres, on va se débrouiller comme on peut mais, je veux dire, si on fait pas rien, forcément il va y avoir des chemins là l'hiver prochain qui vont traverser déjà, prêts à recevoir d'autres éoliennes. Alors qu'officiellement, c'est pas ça.

2735

Mais je vous remercie, c'était juste pour vous mentionner, on est un petit peu pris tout seul dans notre coin, on regarde ça, et on sait très bien qu'en 2008, mais qu'il y en ait cinq (5) et que les chemins vont avoir déjà quasiment été tout faits, qu'il va rester juste à installer les autres éoliennes un peu tout le long du parcours, ça va être très difficile de faire retourner la machine.

2740

Parce qu'on n'installe pas cinq (5) éoliennes comme ça pour dire, après ça, ça va être tout.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2745

Est-ce que vous avez le nom des compagnies?

PAR M. PIERRE ROBERGE:

2750

La Northland et la Cartier, je crois, Northland de l'Ontario, là. Je les ai pas notées, mais j'en ai entendu parler à soir, il y a la Cartier je crois qui a justement une partie du projet ici, qui doit être ici présentement, et qui aurait la partie entre Anse-Pleureuse et Gros-Morne, parce que ça a été morcelé.

2755

Je pense un peu, il y a une raison pourquoi ça a été morcelé, pourquoi ils ont pas mis les cent (100) éoliennes à la même compagnie, et puis l'autre plateau à côté, c'est des beaux plateaux très riches en faune et en flore, l'autre plateau à côté, ce serait la Northland, entre Anse-Pleureuse et Mont-Louis.

2760

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et pour vous, ce qui se fait en ce moment, est-ce que c'est l'installation de mâts de mesure de vent ou si...

2765

PAR M. PIERRE ROBERGE:

Ah, les chemins sont en train, ils commencent à arriver avec la machinerie et ils vont commencer à faire les chemins, et puis ils ont pas d'avis à demander à personne.

2770

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Alors on vous remercie beaucoup, on en prend bonne note.

PAR M. PIERRE ROBERGE:

2775 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2780 Alors on va prendre une pause de cinq (5) minutes, je crois qu'il y a un droit de rectification qui a été demandé.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2785

**REPRISE DE LA SÉANCE
DROIT DE RECTIFICATION
CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE**

2790

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce qu'on peut reprendre s'il vous plaît.

2795

Alors j'ai monsieur Guy Dufort qui a demandé, de Cartier énergie éolienne inc., qui a demandé un droit de rectification.

Bonsoir monsieur Dufort.

2800

PAR M. GUY DUFORT:

Bonsoir madame la Présidente, monsieur Samak ainsi que madame MBatika.

2805

Mon intervention est très courte, madame, ça va livrer vingt-cinq (25) secondes, même plus court peut-être, ce n'est vraiment pas Cartier qui est impliquée dans les propos de monsieur, excusez-moi, j'oublie son nom, mais ce n'est pas Cartier énergie éolienne, nous on a un projet effectivement à Gros-Morne qu'on va développer dans les années 2010 et 2011, mais c'est pas nous, je sais pas quelle est la nature des problèmes, c'est pas nous qui avons commencé aucuns travaux dans le secteur qu'a mentionné l'intervenant qui m'a précédé.

2810

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Roberge. D'accord.

2815

C'est complet?

PAR M. GUY DUFORT:

C'est complet, madame.

2820

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci beaucoup.

2825

PAR M. GUY DUFORT:

Je vous remercie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2830

Alors ceci termine notre première séance.

Nous allons poursuivre nos travaux demain, de huit heures trente (8 h 30) à dix heures trente (10 h 30).

2835

Merci et bonne soirée.

2840

SÉANCE AJOURNÉE AU 17 JUIN 2005 À HUIT HEURES TRENTE (8 H 30)

2845

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement mécanique.

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.

2850